# A.V.A.

## BULLETIN DES AMIS DU VIEIL ARLES

### POUR LA PROTECTION DE SON PATRIMOINE HISTORIQUE ET ESTHÉTIQUE

N° 190 Juin 2022



**Maquette montrant l'entrée est de la cité (porte d'Auguste) et faisant apparaître l'axe de circulation est-ouest (le *decumanus*) qui longe le théâtre et conduit vers le *forum*.**
*(Maquette réalisée par P. Berger, MDAA, photo Michel Lacanaud).*

# SOCIÉTÉ DES AMIS DU VIEIL ARLES
## SOMMAIRE


- *ÉDITORIAL* **page 1**
**Par Vincent RAMON**

- *ARLES AUX TEMPS ROMAINS :* **page 3**
*VOIES ET PORTES, ARRIVER, ENTRER, SORTIR*
**Par Jean PITON et Christophe GONZALEZ**

- *43° 67′ 66″ N & 4° 62′ 77″ E* **page 17**
*VOIR ARLES DANS LE MONDE PAR LA CARTE*
*LA PESTE DE JUSTINIEN*
**Par Jacques MAUDUY**

- *PROSTITUTION ET ENFERMEMENT FÉMININ À ARLES* **page 21**
*DU MOYEN ÂGE AU REFUGE DE LA « GALÈRE »*
*(XIIE-XVIIIE SIÈCLES)*
**Par Christophe GONZALEZ**

- *LES IMPRIMEURS D'ARLES DU XVIE AU XVIIIE SIÈCLE* **page 43**
*1RE PARTIE : DES ORIGINES À FRANÇOIS MESNIER (1600-1673)*
**Par Fabienne MARTIN et Michel BAUDAT**



*COTISATIONS :*
**De janvier à décembre : *30* euros**
**(*36* euros pour les abonnements hors de France)**
**À faire parvenir uniquement à :**
**B.P. 10030 - 13633 Arles Cedex**
*Permanence* **: mardi et jeudi de 14 h à 18 h**
**Espace Mistral**
**2A boulevard Émile Combes ARLES**
**Entrée par le 2 rue Condorcet**
**Tél/Répondeur : 04 86 63 62 21**
*E-mail* **: ava.arles@club-internet.fr**
**SITE INTERNET : *www.amisduvieilarles.com***

# ÉDITORIAL

Politique, mot d'actualité ! Libre à chacun de lui donner le sens qu'il souhaite ; pour notre part, il évoque le mot « patrimoine » et la manière dont ce thème peut se conjuguer avec « politique » ! Bien évidemment pour nous sa prise en compte est bien définie par la définition de l'UNESCO, qu'il soit matériel ou immatériel, mais pour les AVA il est global !

Dans notre précédent éditorial, nous évoquions le rôle de l'UNESCO dans cette guerre ukrainienne, qui semble avoir été déterminant dans la protection des monuments classés au patrimoine mondial, semble-t-il aujourd'hui épargnés par les bombardements, mais pas encore sauvés à en juger par la vigilance du monde culturel. Le patrimoine a été souvent dans l'Histoire un enjeu politique. Rappelons-nous : en août 1944, à la libération de Paris, sans l'hésitation puis la désobéissance aux ordres du dictateur, les monuments auraient été détruits ! Mais n'oublions malheureusement pas les monuments antiques qui eux ont été massacrés par un ostracisme cultuel en mai 2015, pendant la guerre en Syrie et en Irak, et qui, malgré l'application actuelle de l'UNESCO pour les restaurer, ne seront jamais plus les mêmes, psychologiquement parlant.

Et Arles ? Au cours de ses plus de 2000 ans d'histoire, notre ville en a subi des perturbations dans son patrimoine, souvent dues à la politique. Rappelons-nous l'urbanisation des arènes pour lesquelles il a fallu une initiative remarquable de Prosper Mérimée pour que les politiques du XIXe siècle prennent conscience de leur valeur patrimoniale et ordonnent leur déblaiement. Aujourd'hui, après des années d'atermoiements politico-économiques, par son architecture innovante, la tour LUMA, centre d'art contemporain, fait rayonner culturellement et artistiquement la ville sur les ruines industrielles des ateliers du PLM, eux-mêmes bâtis avec le soutien à l'Assemblée de Lamartine, alors député, sur les ruines du cimetière des Alyscamps, faisant dire à Jean-Maurice Rouquette qu'il s'agissait là du « plus gros massacre archéologique » de l'histoire d'Arles !

Cela est valable pour tous les types de patrimoine, y compris naturel, dont la Camargue est l'illustration. Ce sujet a été largement débattu lors de la dernière campagne électorale à propos du contournement autoroutier d'Arles critiqué pour mettre en péril la biosphère du delta, alors que des scientifiques, écologistes de renom, font observer qu'en veillant lors de sa construction à respecter scrupuleusement les charges environnementales inscrites dans le cahier des charges, la nature s'adaptera à cette cicatrice chirurgicale et se reconstituera rapidement autour. Aujourd'hui qui oserait le critiquer s'il avait été construit il y a trente ans comme cela aurait dû être le cas ? Le débat actuel n'aurait alors pas eu lieu !

Un proverbe corse ne dit-il pas que : « Politique et tribunal sont ruine du Patrimoine ! »

**Vincent RAMON**

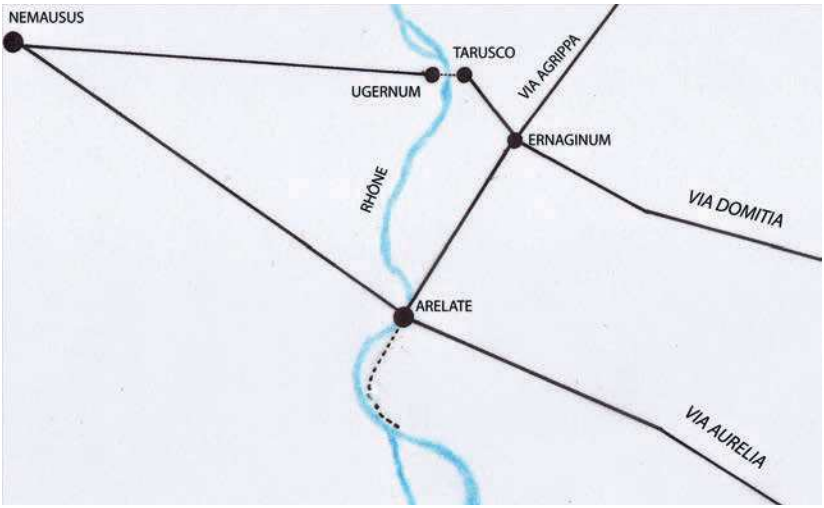



***Fig. 1.*** **Carte des différentes voies desservant directement ou indirectement la ville d'Arles (voie Aurélienne, voie d'Agrippa, voie Domitienne).**

***Fig. 2.*** **Lors de l'aménagement d'un poste électrique sur la commune de Graveson, les fouilles effectuées en 2015 ont permis de dégager un tronçon de la voie d'Agrippa sur environ 200 m de longueur et 5 à 8 m de large. Elle présente une succession de strates qui témoignent de l'existence de plusieurs réseaux viaires successivement mis en place sur un même tracé.**

*(Fouilles effectuées par Elsa Sagetat, INRAP, photo Jean Piton.)*



# ARLES AUX TEMPS ROMAINS
# VOIES ET PORTES : ARRIVER, ENTRER, SORTIR

*Après cinq épisodes consacrés au Rhône et à ses enjeux, nous poursuivons avec Jean Piton et Christophe Gonzalez la visite d'Arles aux temps romains en abordant le thème des voies qui la desservaient.*

Domitia, Agrippa, Aurelia : trois voies qui permettaient de relier l'Arles romaine à l'Empire, les deux premières liées, la dernière plus tardive *(fig. 1)*.

La voie Domitienne[1], pensée comme itinéraire entre l'Italie et la péninsule ibérique, est aussi la première route construite par les Romains en Gaule. Elle ne desservait pas Arles directement : l'emprunter ou la quitter étaient des actions qui s'opéraient à une dizaine de kilomètres au nord, à Saint-Gabriel (Ernaginum), où débouchait cette voie. Venant des Alpes, franchies au col de Montgenèvre, elle avait suivi la vallée de la Durance, longé le Luberon[2], pris la direction d'Apt (Apta Julia) puis de Saint-Rémy-de-Provence (Glanum), et enfin de Saint-Gabriel où l'on pouvait franchir le Rhône, probablement grâce à un bac à Tarascon (Tarusco). C'était aussi l'un des carrefours routiers les plus importants de la Gaule romaine et une agglomération dont l'économie dépendait de cette voie et de celle qui la croisait en ce lieu : la voie d'Agrippa[3] *(fig.2)*, qui reliait notre ville à Lyon, et dont on empruntait la fin pour arriver dans la ville de César.

Une voie directe n'existera que plus tard, lorsque la soumission des peuples du sud de la Gaule permettra la construction de la voie Aurelia qui, elle aussi envisagée comme un axe majeur entre Rome et l'Hispanie, comptera Arles sur son parcours. Elle revêtira à l'époque une grande

---

1. Cette voie doit son nom au proconsul Cneus Domitius Ahenobarbus qui en a fait commencer les travaux, en Italie, à partir de 118 avant notre ère.

2. En traversant les villes de Briançon (Brigantio), Gap (Vapincum), Sisteron (Segustero).

3. Gendre et conseiller privilégié de l'empereur Auguste, Marcus Vipsanius Agrippa, remarquable administrateur, choisit, pour des raisons d'ordre géographique, Lyon (Lugdunum) pour en faire le point de départ des quatre grands chemins de la Gaule, vers l'Aquitaine, le Rhin, la mer du Nord, enfin vers la Narbonnaise et le rivage de Marseille. Leur aménagement fut achevé avant la fin du Ier siècle av. J.-C. Ces travaux lui avaient été confiés par Auguste après son voyage en Narbonnaise (Midi) en 27 av. J.-C.



***Fig. 3.*** **Borne milliaire de Constantin découverte à Trinquetaille sur le tracé de la voie Aurélienne. Cette colonne, haute de 2,58 m et de 66 cm de diamètre, faisait partie d'une série de plus de 25 bornes érigées sous l'empereur Constantin et son beau-père Maximien, en Gaule narbonnaise (Midi) au moment de la rénovation du réseau viaire entre 306 et 310 ap. J.-C.**



***Fig. 4.*** **Les bornes milliaires portaient généralement une inscription (par exemple : nom de l'empereur ayant fait réaliser les travaux d'installation ou de réfection, etc.). Dans le cas de la borne de Constantin, l'inscription se développe sur dix lignes, réparties en deux paragraphes, dans un cadre mouluré. Elle est dédiée à l'empereur Cesar Flavius Constantin, pieux, heureux, auguste, petit-fils de Marcus Aurelius Valerius Maximien, en auguste, fils de Constance divinisé, auguste pieux. La partie entre les deux paragraphes a été effacée pour retirer le nom Maximien, qui s'était révolté et subit la condamnation posthume à l'oubli *(damnatio memoriae)*.**

importance car son tracé finira par raccourcir[4] le trajet global en passant par le littoral dans des zones sans difficultés de circulation.

Sur ce type de grandes voies, les *viae publicae*[5], qui reliaient entre elles les cités d'importance, et dont la largeur variait de 6 à 12 m, les ingénieurs romains avaient érigé, à intervalles assez réguliers, des bornes milliaires *(fig. 3)*, colonnes cylindriques hautes de 2 à 4 m et de 50 à 80 cm de diamètre avec une base cubique plantée dans le sol. Malgré leur nom, elles n'étaient pas placées tous les milles (mesure équivalente à 1481,5 m) mais avaient plutôt la fonction de panneaux indicateurs en signalant les distances entre leur position et l'étape suivante, outre quelques lignes de dédicace comme on le verra ci-contre *(fig. 4)*. Tout voyageur ainsi régulièrement renseigné au long de son itinéraire rencontrait aussi auberges et relais répartis tous les 10 ou 15 km pour la détente ou le changement de monture. De temps à autre il apercevait encore des entrepôts *(horrea)* servant au service des marchandises pour la capitale de l'empire[6].

***Entrer à Arelate, et en sortir***

Si ce voyageur arrivait par le nord, donc par la voie d'Agrippa, il ne pouvait évidemment pas entrer dans la ville par l'actuelle porte de la Cavalerie, qui date du Moyen Âge. Au Ier siècle après J-C., le rempart dit d'Auguste[7], qui forme encore de nos jours le mur de soutènement du quartier de la Major dominant de plusieurs mètres Portagnel et le Bourg-Neuf. Il contournait ensuite le rocher de l'Hauture, se dirigeait vers l'ouest où quelques vestiges en sont visibles (c'est lui qui est coupé par la rue de la Roque) et on en retrouve enfin le dernier morceau connu dans le souterrain de l'amphithéâtre dont la construction, dans les années 80 de notre ère, a nécessité la démolition de cette partie de l'enceinte. On peut supposer, en l'absence de preuves archéologiques, que son tracé se

4. Voie mise en œuvre en Italie, à partir de 241 av. J.-C., par le consul Aurelius Cotta. Après sa victoire sur les peuples des Alpes Maritimes, l'empereur Auguste la prolongea à partir de 13 av. J.-C. jusqu'au fleuve Var. On ignore à quelle date elle dessert Arles.

5. Également appelées *viae praetoriae* (voies prétoriennes), *viae militares* (voies militaires) ou *viae consulares* (voies consulaires). L'État pouvait prendre en charge le financement de leur construction, mais une contribution était exigée des cités et des propriétaires des domaines traversés.

6. C'est le service de l'Annone *(cura annonae)*. L'armée, principal bénéficiaire et utilisateur de la voie romaine, utilisait ces étapes pour l'acheminement rapide de messages et de nouvelles. Avec des conditions favorables, on pouvait parcourir jusqu'à 75 km par jour. À titre comparatif, le même service en 1550 ne faisait quotidiennement qu'au maximum 45 km.

7. L'empereur Auguste règne de 27 avant J.-C. à 14 après J.-C.

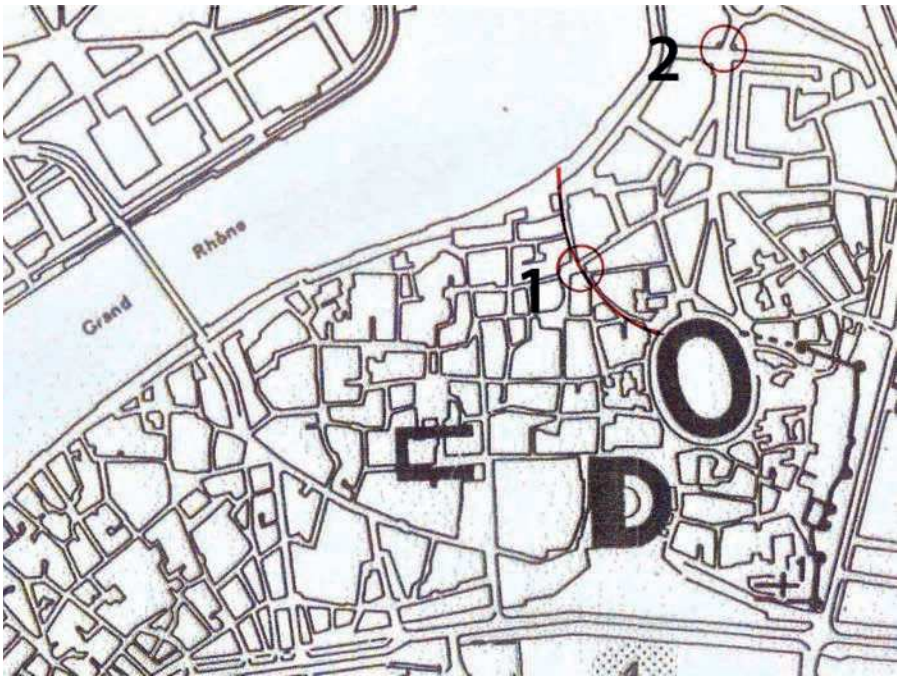



***Fig. 5.*** **Plan figurant en 1 le tracé supposé du rempart d'Auguste et de la porte nord au Ier siècle ap. J.-C. En 2, la porte de la Cavalerie, médiévale.**

poursuivait selon une direction correspondant à nos rues Raspail et de Grille, jusqu'au Rhône. De sorte qu'une porte dans la partie nord de ce rempart ne pouvait se situer qu'au niveau du carrefour actuellement formé par l'intersection des rues du 4-Septembre, de Grille et Raspail *(fig. 5)*. Cette porte franchie et en s'avançant dans la ville, on pouvait bientôt rejoindre le *cardo maximus*, axe principal de circulation nord-sud qui traversait la cité. Il commençait sur l'esplanade des Lices *(fig. 6)*, suivait une ligne pratiquement superposable aux actuelles rues Jean Jaurès, de l'Hôtel de Ville, et Dominique Maïsto[8] pour atteindre les abords du Rhône. De là, par d'autres voies transversales, on pouvait rejoindre le pont de bateaux, le premier, devant le quartier du Méjean, et poursuivre sa route vers Nîmes (Nemausus) par le tronçon ouest de la voie Aurélienne.

Si ce voyageur arrivait à Arles par le côté est de cette même voie, il entrait, après avoir emprunté depuis Pont-de-Crau un accès plus ou moins pentu, par la porte d'Auguste *(fig.7)* qui trouait les remparts haut perchés (ce n'est que six ou sept siècles plus tard que le terrain sera décaissé pour faire place à un chemin, futur boulevard Émile Combes). Une fois à l'intérieur de la cité, une rue alignée est-ouest (le *decumanus)*, qui longeait le théâtre, pas encore « antique » *(fig. en couverture)*, conduisait, par ce qui deviendra la rue de la Calade, vers le même *cardo maximus* et le *forum*. De là, d'autres rues rejoignaient encore le même pont de bateaux. Bien entendu, quiconque arrivait de Nîmes ou de Camargue rencontrait, après cet ouvrage flottant et quelque part dans le quartier du Méjean, l'arc de triomphe (25 – 10 avant notre ère), que nous avons évoqué dans une précédente chronique.

Il était encore possible d'entrer dans la ville, ou d'en sortir, par sa partie sud, également protégée par des murailles du temps d'Auguste. Deux vestiges en ont été dégagés (1976), l'un sur l'esplanade des Lices, l'autre une trentaine de mètres plus loin, sur le boulevard même, leurs positions donnant un alignement en direction du théâtre municipal.

Ce rempart était également percé d'une porte. S'il n'en reste pas de traces, divers signes impliquent son existence. Les travaux réalisés (1986) dans « l'ancien hôpital » et destinés à la médiathèque ont permis de mettre au jour le dallage d'une grande place et celui d'une voie *(fig. 8)*. Installé lors d'un nouveau plan d'urbanisme dans les années 80 de notre ère (moment où l'on construit l'amphithéâtre), ce dallage était superposé

8. Les fouilles réalisées en 1983 dans la commanderie de Sainte-Luce ont permis de retrouver l'extrémité nord du *cardo maximus*, en grande partie enfouie sous la rue Maïsto. Il était déjà en service à l'époque augustéenne et repéré dans sa partie sud grâce aux fouilles de l'esplanade des Lices en 1970.

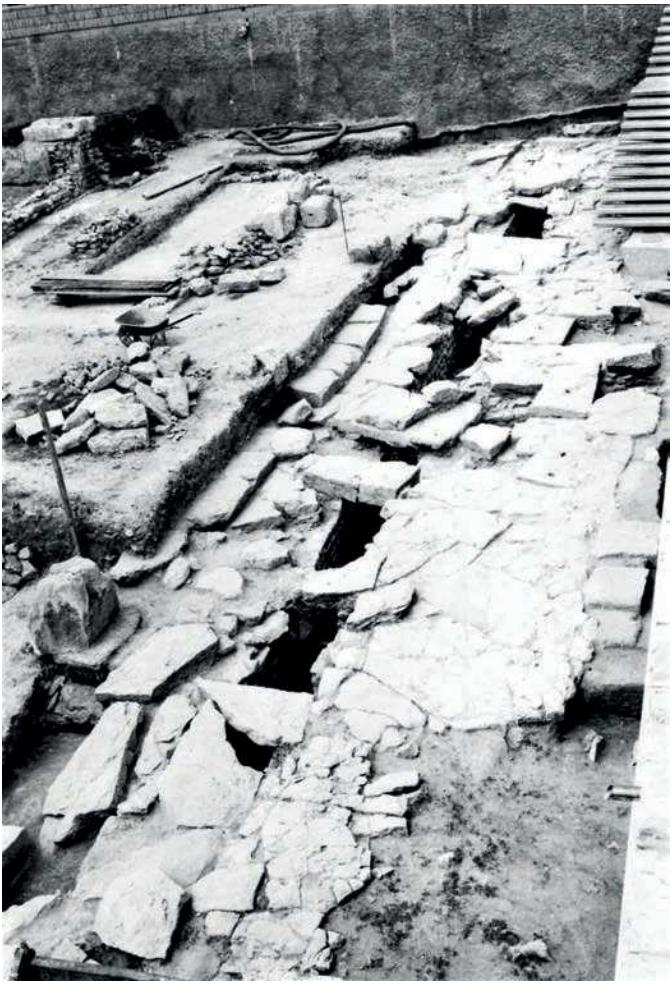


***Fig. 6.*** **Aspect du *cardo maximus*, côté sud, sur l'esplanade des Lices, tout près de l'Office de Tourisme, complètement dégagé, en 1979.**
*(Photo Gaëtan Congès, SRA. PACA.)*

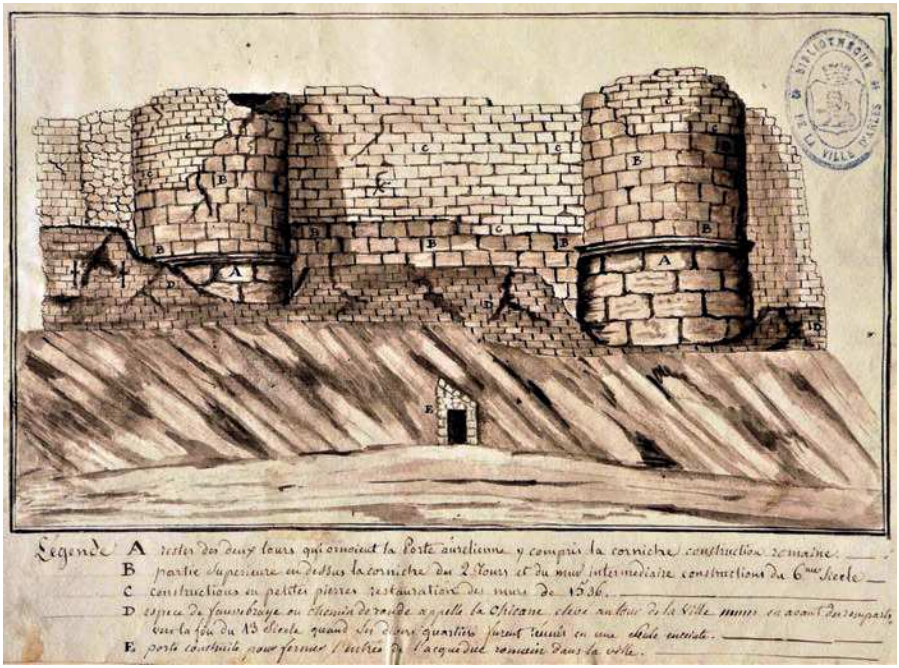



***Fig. 7.*** **Dessin ancien de la porte d'Auguste aussi indiquée portes auréliennes et tours du boulevard.**
*(Médiathèque d'Arles, M 744)*



***Fig. 8.*** **Vue de la place et de la voie dallées dans le sous-sol de la médiathèque.**
*(Photo Jean Piton)*

à un premier appartenant à une voie de la période d'Auguste, au début du même siècle. La réalisation de deux sondages dans le même espace en travaux a montré que cette ancienne voie prenait (elle aussi !) la direction *(fig. 9)* de l'actuel théâtre municipal. De toute évidence, elle conduisait à la porte sud *(fig. 10)*, passait ensuite (nous voici à Barriol) près d'une nécropole, fouillée, et dont la présence confirme[9] la réalité de cette voie du sud vers le front de mer (côté Plan-du-Bourg, donc). C'est elle aussi qui conduira au cirque, lorsqu'il sera bâti, presque 150 ans plus tard.

***L'art de la route romaine***

En sortant de la ville, comme en y entrant, notre voyageur avait évidemment remarqué, car c'était généralement le cas, que la voie qu'il empruntait changeait d'apparence à quelque distance des murailles. Non loin de ces dernières, comme à l'intérieur de la cité, elle était recouverte de dalles ; plus loin, dans les campagnes, une simple couche de sable la recouvrait. La majorité des voies était composée de gravats de pierres recouverts de gravier et de sable mélangés avec du ciment de chaux. Une fois compactée et damée, légèrement bombée pour l'évacuation des eaux, la voie formait une bande de roulement plus confortable et plus facile à entretenir[10] – mais même les chaussées les mieux construites devaient être réparées fréquemment *(fig. 11)*.

Ce que ce voyageur ne savait peut-être pas, c'est qu'une bonne partie du réseau des voies en Gaule est, justement, un héritage gaulois. Jules César lui-même évoque la rapidité avec laquelle, durant ses années de campagne, ses légions ont progressé sur ce sol qu'il était en train de conquérir grâce à un important réseau de chemins préexistant et performant. Rares sont les occasions où il fera entreprendre des travaux d'aménagement routiers. Cela étant, c'est tout de même sous Jules César qu'avait débuté le développement des voies en Gaule, dynamique multipliée sous le principat d'Auguste, moment que nous traitons ici, dans un territoire lentement pacifié. Les voies anciennes seront rénovées, romanisées, d'autres créées et construites en partie par les légions romaines pour répondre aux besoins d'expansion.

César écrit aussi avoir souvent croisé des Gaulois circulant sur différents types de chars que tractaient bœufs, mulets ou chevaux. Parmi ces véhicules, l'un des plus légers et des plus rapides était, par exemple, le *cisium* qui ne comportait qu'une caisse sur deux roues et se conduisait

9. Les Romains établissaient leurs cimetières (nécropoles) le long des voies aux abords des villes.

10. Les techniques de construction pouvaient varier d'une voie ou d'un tronçon à l'autre, en fonction de la nature du substrat et des matériaux environnants.

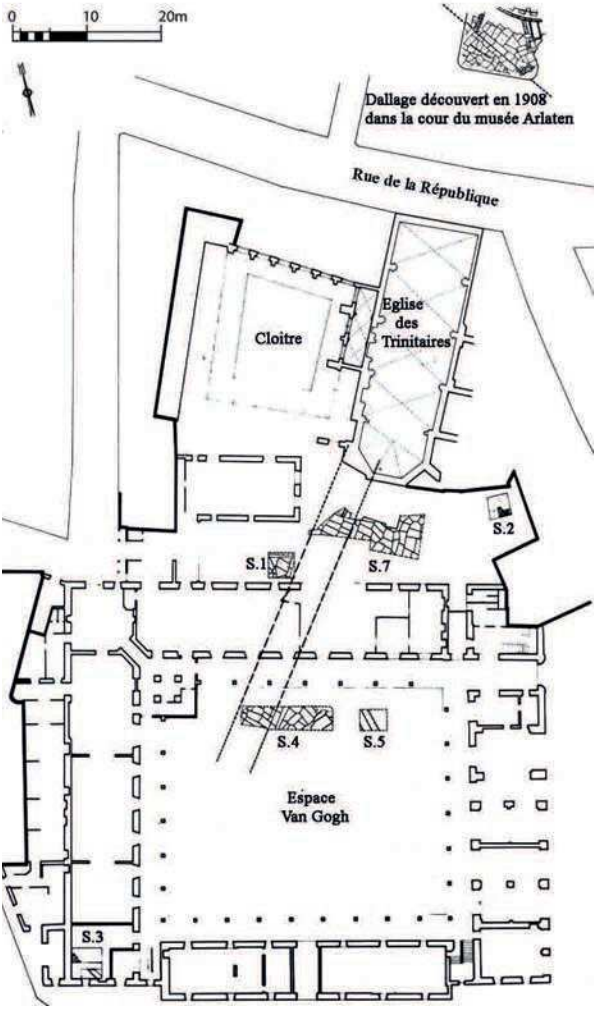



***Fig. 9.*** **Emplacement des sondages en 1987 et, en pointillés, l'orientation de la voie située sous la médiathèque.**

*Dessin Jacques Brémond, complété par Marie-Pierre Rothé (Carte archéologique de la Gaule, Arles Crau Camargue, 2008, Marie-Pierre Rothé, Marc Heijmans).*

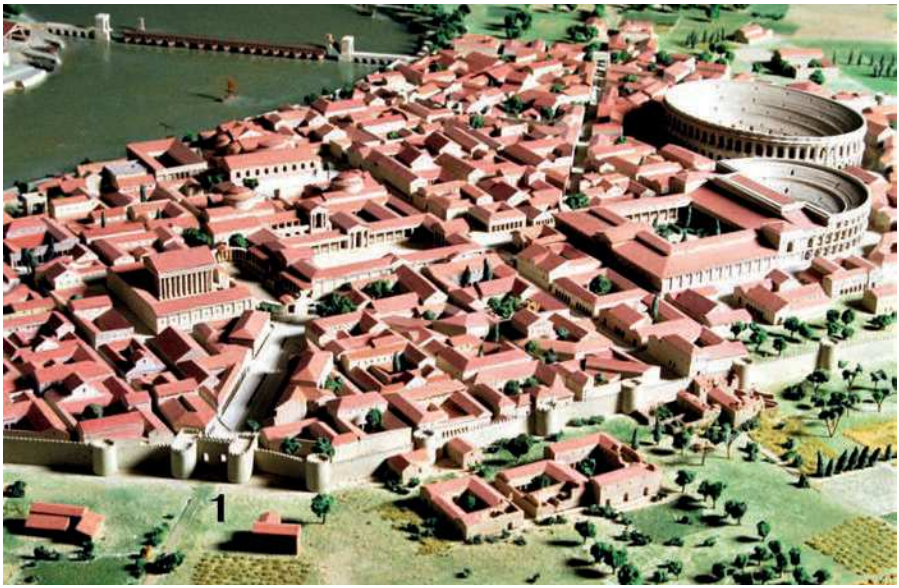



***Fig. 10.*** **Porte sud (signalée 1) du rempart d'Auguste donnant sur la nécropole du cirque. Le pont de bateaux aperçu dans le coude du fleuve est le deuxième construit par les Romains.**
*(Maquette réalisée par P. Berger, MDAA, photo Michel Lacanaud.)*

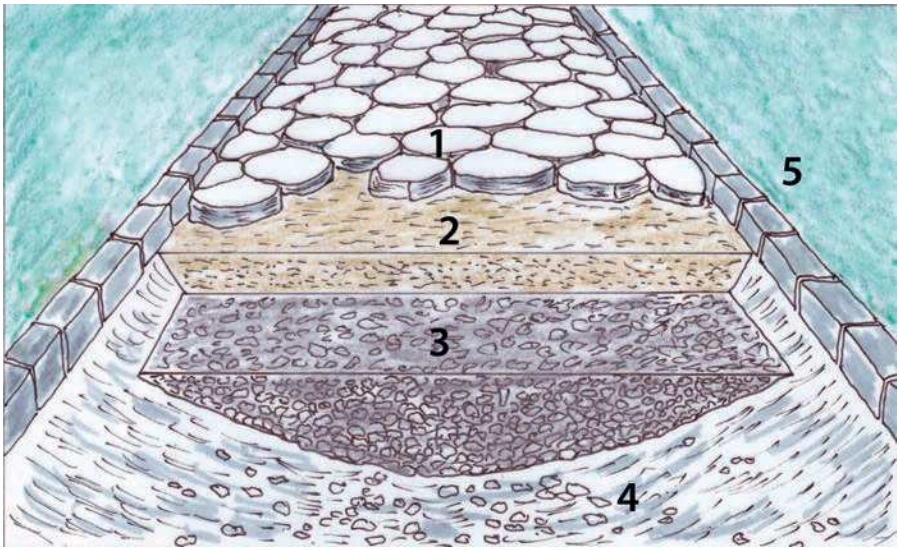
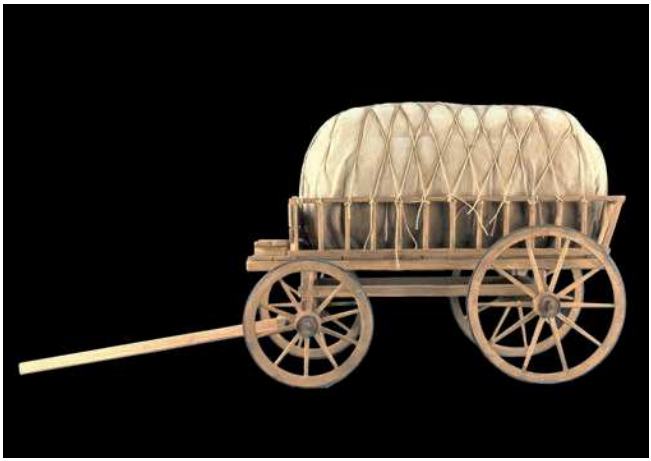



***Fig. 11.*** **Coupe d'une voie dallée. (1) revêtement constitué de dalles, (2) *nucleus*, couche de sable et de gravier agrégés par du ciment de chaux fin, (3) *statumen*, amas de pierres et gravier, (4) fossé, (5) bordure où pouvaient s'appuyer trottoir ou chaussée pour la circulation des piétons.**
*(Dessin Jean Piton.)*



***Fig. 12.*** **Maquette de chariot bâché de cuir, *carpentum* ou *dormitorium*. Cette voiture de voyage fermée était utilisée par les voyageurs les plus aisés et les plus pressés, comme ceux du service de la messagerie officielle des *vehicula*, à la disposition desquelles elle était alors réservée grâce à une plaque de service. Elle pouvait rouler de nuit.**
**(***Maquette conçue par Michel Molin et réalisée par Patrick Dachamp, reconstituée d'après des monuments figurés. Photo musée départemental Arles antique.)*

***Fig. 13.*** **Maquette de chariot de transport sur 4 roues, souvent bâché et sanglé par des cordages.**
*(Maquette conçue par Michel Molin et réalisée par Patrick Dachamp, reconstituée d'après des monuments figurés. Photo musée départemental Arles antique.)*



debout[11]. La *benna*, à deux ou quatre roues et dont la caisse était faite en vannerie d'osier, pouvait transporter passagers ou marchandises. Les transports « en commun » exigeaient par exemple une *raeda*, chariot à deux essieux muni de bancs. Le *carretum*, le *pilentum* et le *colisatum* étaient de hauts chariots à quatre roues, équipés de filets et de cordages pour arrimer les cargaisons *(fig. 12, 13)*.

Mais au temps d'Auguste, qui avait érigé au bout du forum de Rome un milliaire d'or d'où partaient 29 routes disposées en éventail reliant la capitale aux provinces d'Italie et se poursuivant dans les pays limitrophes, et au-delà[12], notre voyageur ne pouvait pas savoir qu'au tout début du deuxième siècle, dès l'an 114 ap. J.-C, le réseau routier romain sillonnerait l'Empire avec ses 80 000 kilomètres de voies. Du reste, il y aura déjà une carte[13] indiquant les distances et les hébergements possibles ! Depuis l'invention de la roue *(fig. 14)*, depuis les chemins gaulois et tous les autres partout ailleurs, la route aura fait un bon bout de chemin…

**Jean PITON et Christophe GONZALEZ**



**Fig. 14. Roue romaine en bois cerclé de fer, comprenant 10 rayons en bois. Le moyeu central est également cerclé de métal. Son diamètre est de 98 cm hors tout. Elle provient des fouilles du Rhône à Arles (2014). Elle date du IVe ou du début du Ve siècle ap. J.-C.**
*(Photo musée départemental Arles antique).*

11. Dans cette catégorie, comptons encore l'*essedum* et le *covinnus*, cabriolets avec banquette à dossier.

12. Gardons à l'esprit que si ces routes facilitaient le commerce et les voyages, elles permettaient les rapides mouvements de troupes destinés à réprimer les révoltes.

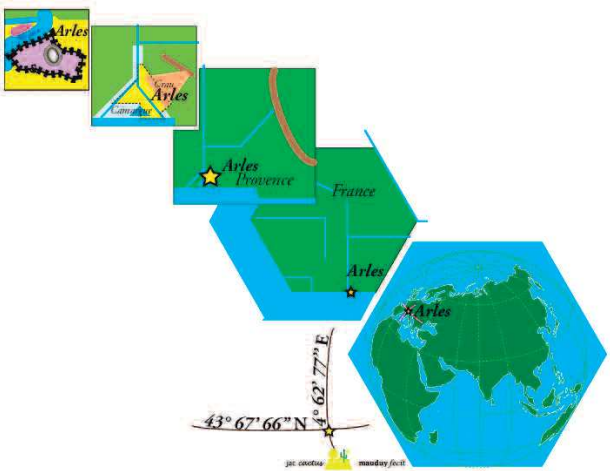
13. De cette carte, il reste une copie médiévale que l'on nomme « Table de Peutinger ».

# 43° 67’ 66” N & 4° 62’ 77” E
# VOIR ARLES DANS LE MONDE PAR LA CARTE

*Tel sera le titre d’une nouvelle rubrique exposant de temps à autre un extrait de l’atlas historique que prépare Jacques* MAUDUY*, cartographe, adhérent des AVA, que nous remercions pour sa collaboration à venir dans le bulletin, et qui nous présente sa démarche…*

Le projet d’atlas historique ***Arles, grandes et petites focales***, consiste à inscrire Arles, une *si petite grande ville*, dans la région, le pays, le monde, avec ses ambitions renouvelées depuis Constantin, Césaire, Mistral, les Rencontres de la photographie, Actes Sud, Luma…

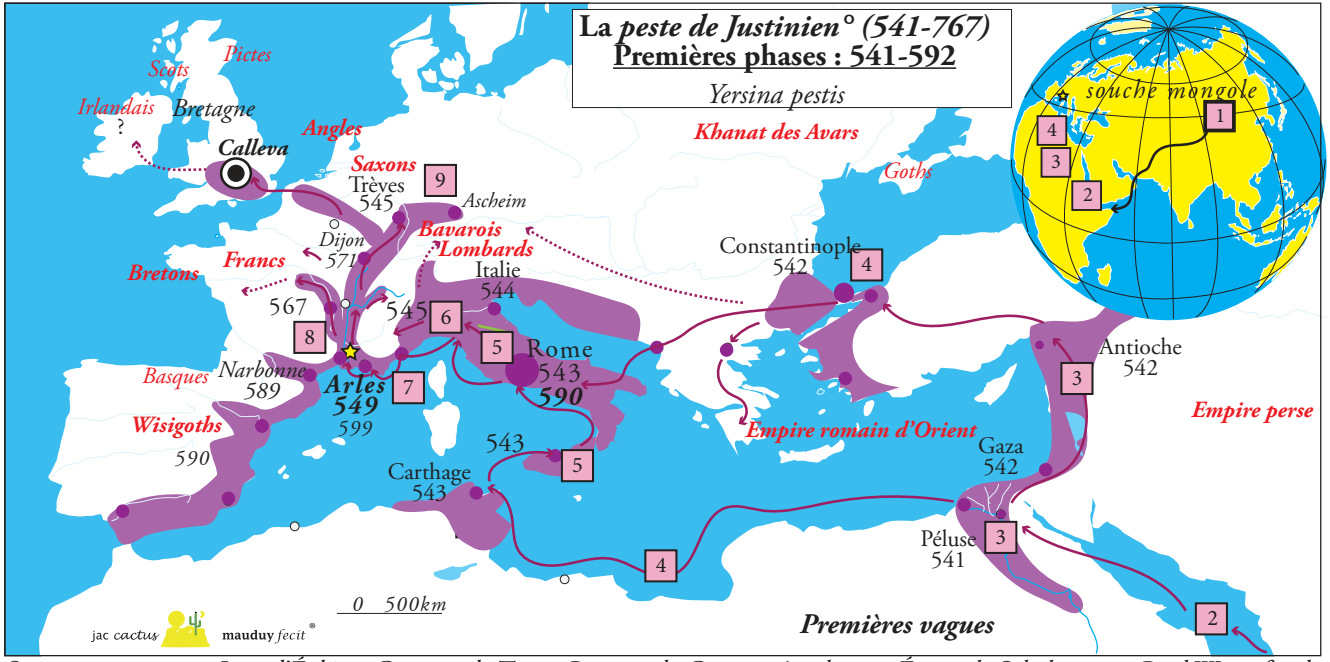
En variant les échelles, le cartographe restitue Arles sur les chemins des Saintes de Béthanie (les Maries), ou de Saint- Jacques… Il décrit Arles intramuros, au XVIIIe siècle, comme Arles dans les rivalités provençales, catalanes, impériales, françaises… La carte décrit la révolution des couleurs avec Van Gogh, les horreurs de la Grande Guerre à travers le prisme *arlaten*…




Voir Arles par la carte d’Arles, la plus vaste commune de France, la plus vaste commune humide et sèche de France sur sa Hauture, ses galets, ses marais, son fleuve…

Voir Arles par la carte d’Arles dans la Camargue, la Crau, la Provence, la France, le Monde (43° 67’ 66” N & 4° 62’ 77” E)…

**Jacques MAUDUY**




Source anciennes : *Jean d'Éphèse, Grégoire de Tours, Procope de Césarée, Agathias et Évagre le Scholastique, Paul Warnefried.*
Travaux historiques : *Dionysios Ch. Stathakopoulos, J.N. Biraben, J. Le Goff.*

° Empereurs de 541 à 747 : **Justinien Ier 527-565 *Justin II 565-578 *Tibère II Constantin 578-582 *Maurice 582-602 *Phocas 602-610 *Héraklius 610-641 *Constantin III Héraklius 641-641 *Héraklonas 641-641 *Constant II Héraklius 641-668 *Constantin IV 668-685 *Justinien II 685-695 *Léonce 695-698 *Tibère III 698-705 *Justinien II 705-711 (restauré) *Philipicos 711-713 *Anastase II 713-715 *Théodose III 715-717 *Léon III 717-741 *Constantin V 741-775*

## *Légende et commentaires*

La *peste* dite *de Justinien* affecte le bassin méditerranéen de 541 à 767 en 15 à 20 vagues épidémiques (selon les auteurs). Les premières vagues (voir la carte) ont atteint **Arles**, la vallée Rhône-Saône, puis Trèves et la ville de Ascheim, en Bavière, où les archéologues, en exhumant des victimes, ont pu établir la présence de *Yersina pestis* (ici, une souche génétique d'origine mongole).

Cette pandémie a dépeuplé le bassin méditerranéeen et son hinterland jusqu'au Rhin et à la Bretagne, favorisant la pénétration des populations du nord de l'Europe déjà en mouvement. Par exemple, la décimation de Calleva (Bretagne) par un variant de la *peste de Justinien* laisse la place aux Anglo-Saxons. Bavarois et Lombards, en attaquant les troupes contaminée de Justinien, ont eux-mêmes été victimes de l'épidémie...

En Gaule, des esquisses de confinement sont organisées par les évêques. Mais ce sont surtout les appels à l'intercession des saints (en particulier saint Sébastien) qui priment et façonnent pour longtemps les comportements des chrétiens...

567
2 chronologie
diffusion épidémique
ville affectée (documenté)
régions affectées (documenté)
un exemple de disparition de la population

**Vagues 1 à 6. 541-600** : *de l'Égypte au Rhin (Péluse, Gaza, Antioche, Constantinople... Rome, Pavie, Gênes, Marseille, Arles, Narbonne)*

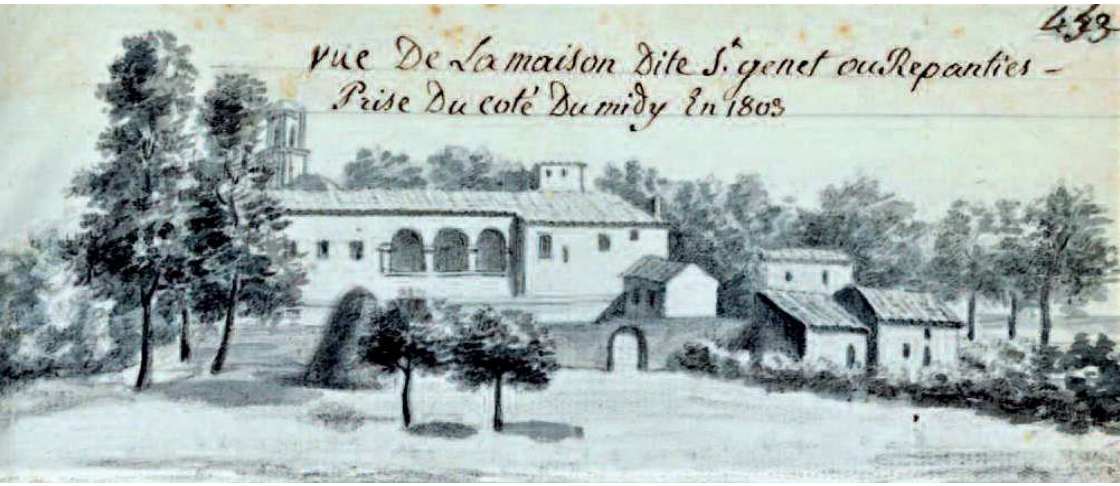
**Vague 7. 626-628** : *depuis Hami (Chine) et de la Perse à la Palestine*

**Vagues 8 à 13. 639-706** : *Iraq, Syrie, Palestine, Égypte*

**Vague 14. 713** : *de la Crète à la Syrie*

**Vagues 15-16. 718-730** : *Maroc et de l'Égypte à la Mésopotamie*

**Vagues 17-18. 742-747** : *Égypte, Syrie, Grèce, ItalieRome*




**Façade sud de la Galère dessinée par Pierre Véran en 1803.**
**Le clocher représenté à gauche et qui s'élève au-dessus du bâtiment appartient en fait à l'une des églises de la Roquette.**
**Au premier plan, il faut actuellement s'imaginer la rue Parmentier.**
*(Médiathèque d'Arles, M 491.)*

# PROSTITUTION ET ENFERMEMENT FÉMININ À ARLES DU MOYEN ÂGE AU REFUGE DE LA « GALÈRE » (XIIe-XVIIIe SIÈCLES)

*Maître Alain Michel, décédé en août 2009, fut administrateur des AVA de 2000 à 2009. Il était propriétaire d'une maison ayant abrité par le passé un « refuge », établissement religieux destiné à accueillir, sous la contrainte ou non, des « femmes de mauvaise vie », les « repenties ».*

*À ce titre, il avait entamé un travail de recherche sur l'histoire de ce lieu. C'est ce travail, demeuré inachevé, que Christophe Gonzalez a repris en l'incluant dans une étude plus large, dans le temps et dans l'espace, de la prostitution et de son pendant l'enfermement féminin, à Arles, du Moyen Âge à la Révolution.*

La première mention de prostitution à Arles apparaît en l'an 1194. On la trouve dans une bulle du pape Célestin III selon qui les Arlésiens se livraient « à des excès contraires à leur salut » et les mœurs y étaient tellement dépravées qu'il y avait dans cette ville « autant de lupanars que d'églises »[1]. On ne saurait dire s'il en était bien ainsi, mais l'Église avait évidemment intérêt à ce type de généralisation, y compris d'exagération, afin d'affirmer son rôle de sauvegarde des âmes. En tout cas, pour apprécier au mieux l'affirmation du pape, sachons qu'au XIIe siècle, Arles[2] comptait quatorze églises paroissiales, plusieurs autres édifices religieux, chapelles ou couvents, et d'autres encore dans son territoire, de sorte que…

Le port d'Arles était florissant, le commerce prospérait, ce qui impliquait une forte population locale de marins, mariniers, bateliers, portefaix et autres, sans oublier tous ceux qui séjournaient en transit. La ville était aussi un croisement de routes terrestres, bénéficiant de ponts ou de bacs sur les deux bras du Rhône. Et puis, entre la fin du Xe et la fin du XIIe siècle, des quartiers nouveaux étaient nés ou s'étaient structurés[3], le Bourg Neuf et le Vieux Bourg, ce qui multipliait les activités masculines, tandis que les grands domaines des alentours attiraient nombre de saisonniers lors des moissons. On peut donc imaginer, pour en revenir à la bulle papale, qu'une telle vitalité pouvait être propice au commerce de la chair…

Quoi qu'il en soit, le « plus vieux métier du monde », en tant que phénomène de société, ne pouvait que créer une chaine d'intérêts et de

1. Médiathèque d'Arles (non répété dorénavant), M 885, p. 286.
2. Stouff, Louis, *Arles au Moyen Âge*, éd. La Thune, Marseille, 2000, p. 92.
3. *Id*, p. 72.

réactions. Aux préoccupations de l'Église viennent s'ajouter celles du pouvoir civil, comtal et communal, qui tentait de contrôler cette activité, légale et lucrative, en la règlementant, comme on le verra. Sans oublier le monde du proxénétisme, en termes modernes, qui entendait tirer profit de cette réalité. Ce dont témoigne le fait qu'en l'an 1256, un nommé Robin de Ris, qui se qualifiait de « roy des ribauds[4] », fut chassé de la cité par les commissaires du comte Charles d'Anjou (Arles n'était pas encore française), à la demande de la communauté, pour avoir exigé six deniers pour chaque courtisane habitant en ville et trois pour chacune de celles qui vivaient en campagne[5].

*Petite géographie de la débauche médiévale*

Si l'on ne sait rien de la prostitution rurale, la citadine est mieux connue, sans grands détails toutefois. Il semble que les maisons les plus spécialement affectées à cette activité se trouvaient dans la paroisse Sainte-Croix (une partie de la Roquette) où ce type d'établissement est signalé en 1356 et encore par la suite (est-ce le même ?), et où un bordel sera créé en 1434[6]. Une autre maison (repérée en 1394), se trouvait dans la paroisse de Notre-Dame-la-Principale (Sainte-Anne), à côté d'un établissement de bains et proche du Marché-Neuf.

Ce dernier secteur fut créé à partir du milieu du XIIIe siècle sur l'emplacement de remparts, longés de fossés, qui se développaient de la porte du Marché-Neuf jusqu'à l'actuel Museon Arlaten et qui n'avaient plus d'utilité compte tenu du développement de la ville vers l'ouest. Dans ce nouvel espace conquis sur les murailles, on implanta le marché qui jusque-là se déroulait quelque part entre les arènes et Portagnel. Tout ce nouveau quartier fut bientôt occupé par une population de commerçants et d'artisans, avec leur clientèle, de sorte que les cabarets, hôtelleries et autres auberges prospérèrent, tout comme les courtisanes. On en rencontrait partout : dans la rue de l'*Albergarie*[7] (rue de la République), aux abords du couvent des Carmes (que notre rue des Carmes a remplacé), et sur la place même du Marché-Neuf, c'est-à-dire à côté et le long du couvent de la Trinité (les Trinitaires) dont les bâtiments et les terrains longeaient cet espace (il n'y avait pas encore « l'ancien hôpital » qui date de 1573-1574 et qui modifia l'aspect de cette partie de la ville).

Ces dames exerçaient aussi et surtout au midi de cette nouvelle place, dans un angle des remparts, où débouche aujourd'hui la rue de la

4. « roi des débauchés, des paillards. »
5. M 885, p. 287.
6. M 752, p. 369. Notaire Pangonis.
7. Ancien provençal = auberge.

Rotonde, et où s'ouvrait alors une sorte de carrefour appelé « *Lachugue*[8] *vieille* », c'est-à-dire « Vieille laitue », désignation dont le sens demeure énigmatique[9].

Cette concentration entrainait parfois une promiscuité inconvenante comme le démontre le fait qu'en 1489 les pères Carmes, dont on a cité l'établissement, réclamèrent au conseil de ville le déplacement des maisons mal famées qui se trouvaient dans leur voisinage. Car il faut parler au pluriel si l'on en croit un document communal de l'époque, rédigé en provençal, la langue de tout le monde, qui demandait « de far gitar lasdichas filhas falhidas de lasdichas maysons »[10] (« de faire sortir lesdites "filles faillies" desdites maisons »). La commune, qui avait nommé une commission pour ce faire[11], acheta même[12] (25 octobre 1495) une maison à cette intention aux alentours de la Major. Ce projet ne se réalisant pas, les pères Carmes durent patienter puisque ce ne fut que le 10 avril 1497, huit ans après leur demande, que la demeure des courtisanes fut fixée près de l'égout de l'hôpital des malades du Vieux Bourg[13] (qui ne correspond pas à notre « ancien hôpital »). Le changement de lieu fut d'ailleurs l'occasion d'un défilé des prostituées, tambour en tête et dirigé par le sous-clavaire, employé municipal qui avait un rôle d'officier de police[14].

Une grande porte cintrée encore visible à l'extrémité de l'actuelle rue du Lau, ouverte sur le boulevard Gambetta (qui date de la fin du XIX^e^ siècle), permettait l'accès à cet immeuble que la commune avait fait construire. La désignation qu'on en trouve dans les actes notariés de l'époque montre qu'il s'agissait d'une maison close, avec jardin, comprenant plusieurs logis, au fond d'un carrefour correspondant au prolongement de l'actuelle rue Saint-Estève. La mauvaise réputation du quartier, qui contenait déjà quelques rues honteuses, fit que de pauvres juifs avaient pu s'y loger, créant ainsi la Petite Juiverie, la deuxième du nom.

*Un monde réglementé*

Tout ce monde toléré, qui permettait à la ville d'engranger taxes et impôts, était cependant soumis à règlementation et à diverses interdictions

8. Du provençal *lachuga*.

9. Émile Fassin, *Le Musée,* 1873, n° 1, p. 4.

10. Cité par Émile Fassin, *Forum républicain*, 23 mai 1914.

11. M 491, p. 336. M 752, p. 374 (Registre du conseil, 1489).

12. (M^e^ Jacques Rohari), *Musée*, 1875, n° 3, p. 23.

13. M 491, p. 337.

14. Le sous-clavaire était nommé annuellement par le conseil de ville. On choisissait alternativement un noble et un bourgeois. Il veillait à l'exécution des statuts de la ville et à la sureté publique.

ou obligations qui se répèteront à des moments différents, en provençal comme en français.

Les prostituées étaient aussi astreintes à une discrimination géographique car l'article 42 des statuts d'Arles, au XIIe siècle, prévoyait de les reléguer dans certaines rues, ce qui ne paraît pas avoir été bien respecté... Les interdictions seront reprises encore trois siècles plus tard lorsqu'en 1415, Louis II, comte de Provence, prohiba à toute personne d'établir ou d'autoriser un lieu de débauche dans sa maison. En 1434, il fut même permis à « toute femme honnête » de chasser de sa rue toute prostituée qui viendrait s'y loger.

Les courtisanes étaient encore contraintes à un code vestimentaire, avec interdiction de porter sur la tête ou sur les épaules un manteau, une cape ou un voile (ou un manteau-voile). Ce qui peut sans doute s'expliquer par le fait que depuis fort longtemps les femmes mariées ne pouvaient sortir de chez elles nu-tête. Seules les jeunes filles encore célibataires et les prostituées avaient cette liberté. Ces dernières ne pouvaient non plus porter ni collier ni anneau d'or ou d'argent. Celles qui passaient outre s'exposaient à une amende pour chacune des infractions constatées ainsi qu'à la confiscation des pièces incriminées[15]. Plus encore : toute femme « *honesta* » était autorisée à s'en emparer sans encourir aucune peine ! Pour distinguer les dames de petite vertu, on les obligea à porter, lorsqu'elles étaient à l'extérieur, un cordon (une aiguillette) ou des rubans de couleur jaune, bien visibles sur l'épaule gauche, sans confusion possible avec la robe. L'absence de cet élément distinctif était punie d'une amende… et de la confiscation de la robe !

L'implication de la ville dépassait toutefois le domaine réglementaire. Ainsi, lorsqu'une fille de joie voulait entrer dans un bordel, le capitaine du guet ou l'un de ses lieutenants la promenait dans la ville au bruit du tambour, avec son aiguillette jaune sur l'épaule, et la conduisait dans un des établissements où il la remettait entre les mains de la tenancière, appelée « baylesse » ou « abbesse »[16].

La ville donnait l'inspection de ces lieux au sous-clavaire qui retirait de « l'abbesse » dix florins d'or par an et qui bénéficiait d'une pièce dans cette maison, sorte de permanence, d'où il pouvait veiller au respect de l'ordre public[17]. Bien entendu, porter armes et couteaux dans ces lieux était interdit. Malgré la surveillance, il arriva que plusieurs courtisanes soient enlevées du bordel public. On en trouve une preuve dans l'exposé d'une sentence rendue par la cour royale d'Arles contre deux ecclésiastiques

15. M 885, p. 286.
16. M 491, p. 335 (Registre des conseils de 1497).
17. M 885, p. 286.

nîmois qui étaient venus avec des gens armés pour enlever une fille[18] ! Du reste, l'entrée de ces lieux n'était pas défendue aux prêtres, qui ne refusaient pas non plus les legs des prostituées, à qui ils servaient à l'occasion de témoins lors de la signature de divers actes. On note que le 7 février 1400, le notaire Bertrandy enregistre un document où l'on trouve le prieur de Notre-Dame-la-Principale, Bertrand Julien, parmi les trois exécuteurs testamentaires de la prostituée Jeannette del Serre, dite la Camuse.

Outre la préservation de l'ordre public dans ces lieux de débauche, la ville employait encore des chirurgiens afin d'établir chaque semaine l'état sanitaire des courtisanes et si l'une d'entre elles avait contracté une maladie, elle était mise à l'écart « près du Pont de Crau »[19], conduite sans doute à l'hôpital des lépreux et des contagieux.

Par ailleurs, les prostituées jouaient encore un rôle, entre réjouissance collective et peut-être expiation publique, dans la mesure où l'on en choisissait quelques-unes pour les faire courir le jour ou le lendemain de la fête de la Pentecôte, sur la Lice, à l'occasion de la « course des femmes » : la plus agile recevait comme prix une paire de bas et une paire de souliers. Cette course fut abolie en 1598, après, semble-t-il, la prédication d'un jésuite[20].

Au gré des documents conservés, quelques noms et surnoms, parfois bien ronflants, de ces « dames de petite vertu » d'il y a six ou sept siècles nous sont parvenus. Ils viennent enrichir l'histoire, pas si « petite » que ça, de cette foule de femmes aux occupations si diverses et réputées « anonymes » ou « invisibles », et qui pourtant ne l'étaient guère. Voici donc une certaine Falcone, demeurant près du Marché-Neuf en 1328, Marguerite de Gresson, qui rédige son testament en 1389, Jeanne de Anfurra (1394), Antoinette dite la Catalane, Colette de Diron, Sibille de Novo Castello [Châteauneuf], Jeanna de Lichi, originaire de Pontoise, tenancière (1425), Johanna de Faletan (1481), Marguerite de Columbier (1498), outre Jeannette del Serre déjà citée…

**Le temps de la répression**

En 1560, devant la propagation de la syphilis[21] et le progrès des idées moralisatrices des protestants comme des catholiques, Henri II ordonna la fermeture des bordels dans toutes les villes de France. Beaucoup subsistèrent cependant et à Arles même, le 12 octobre de cette

18. M 752, p. 375.

19. M 752, p. 378.

20. M 885, p. 295. Il faut sans doute voir en cela l'un des signes du renouveau religieux d'après le concile de Trente.

21. Ou « mal de Naples » diffusé par les soldats de retour d'Italie.

année, le notaire Pontio Rodelli enregistre la vente d'une maison pour en faire un lupanar[22] ! Les interdictions de 1560 furent si peu respectées qu'il fallut les réactiver en 1619, 1635, 1644 et 1667. Il faut dire que la misère et les crises du XVIIe siècle poussèrent nombre de femmes à la prostitution pour survivre.

Dans les faits, le développement de ce que l'on appelait pudiquement les « maisons d'honneur » – clandestinement reconstituées sous le couvert d'activités respectables chez des aubergistes, tailleurs ou artisans –, submergea la maréchaussée à la fin du XVIIe siècle au point que, à Paris, le lieutenant de police La Reynie demanda à Louis XIV la réouverture des « bordeaux », plus faciles à contrôler. Le roi refusa, préférant rester dans une logique d'enfermement appliquée, dès 1656, aux pauvres et aux mendiants, et étendue, à partir du 20 avril 1684, aux prostituées, par la création du délit de prostitution, qui n'existait pas auparavant[23]. Délit sanctionné par la prison, le placement dans les hôpitaux généraux, si ce n'est la flagellation publique.

Parallèlement à la répression, le Roi-Soleil soutint la création de Refuges, sous l'égide de communautés religieuses, pour aider les filles « repenties » à changer de vie. Il s'agit de la poursuite d'un mouvement qui était apparu en Italie à la fin du XVIe siècle, et commencé à Paris en 1620, animé par les institutions les plus diverses, et qui se diffusera bientôt partout, Arles y compris[24].

**Les lieux d'enfermement arlésiens**

*Maison de la place Saint-Esprit, couvent Saint-Paul*

Sous l'épiscopat de Mgr de Barrault, archevêque d'Arles de 1630 à 1643, un établissement destiné à accueillir les « femmes ou filles égarées » avait été institué, possiblement dès 1634[25]. Il se situait dans la maison curiale jouxtant Saint-Antoine-le-Vieux, église disparue dont on peut encore voir quelques vestiges donnant sur la place Voltaire, anciennement « Saint-Esprit ». Plusieurs personnes pieuses en assumèrent la direction mais leur manque d'expérience poussa à demander (1648) le concours

22. M 225, p. 263.

23. Cette décision royale s'explique par deux faits majeurs. D'abord, par le rigorisme religieux qui marque le XVIIe siècle après le renouveau induit par le concile de Trente (1540-1563). Ensuite, la fin du siècle témoigna du revirement d'un Louis XIV vieillissant sous l'influence de l'austère Mme de Maintenon, et, à partir des années 1682-1683, le souverain mit un terme à une longue vie d'aventures.

24. Sauf méconnaissance à combler, il n'y avait pas à Arles, au Moyen Âge, d'institutions spécialisées pour accueillir les prostituées, comme il en existait à Avignon, Marseille ou Montpellier.

25. M 2373, II, p. 199.

des religieuses de la Visitation. Cette congrégation ne prévoyant pas ce genre de charge, elles furent bientôt remplacées, sur leur proposition, par leurs consœurs de Notre-Dame du Refuge, d'Avignon[26], dont l'objectif était précisément de travailler au salut des « pauvres égarées », de les éduquer et d'en tenter la réinsertion dans la société[27].

C'est ainsi que quatre de ces religieuses arrivèrent à Arles[28] en juin 1654, et leur installation, le 7 de ce mois, fut un véritable événement social avec un grand « concours du peuple », dames et messieurs, messe et discours de l'archevêque. Malgré le faste de ce jour, les sœurs avignonnaises trouvèrent la maison qui les accueillait « dépourvue de tout », à leur image d'ailleurs puisqu'elles étaient parties sans le moindre argent, n'ayant même pas pu payer leur voyage en bateau. Elles durent attendre les premiers gestes de bonne volonté pour acheter quatre écuelles, le même nombre de plats, d'assiettes et de « pots à boire ». Un médecin de la ville, M. Servier, leur consentit un prêt de 500 livres pour se meubler, avec permission de se rembourser sur les premières aumônes faites aux pénitentes. Toutefois, selon leur propre témoignage, elles « furent édifiées » en constatant que les douze femmes enfermées étaient pleines de modestie et de soumission, « très bien dressées à la vertu ». Cette arrivée fondait l'institution de Notre-Dame du Refuge d'Arles.

La maison en question, trop petite et bordée de tous côtés, ne pouvait être agrandie. Pour faire face aux nécessités, on trouva un endroit plus favorable dans les locaux de la vieille église Saint-Paul[29], dans la rue du même nom (aujourd'hui Augustin Tardieu). Il y avait là plusieurs constructions, une grande cour, à quoi on ajouta une maison accolée achetée grâce à la vente de celle qui venait d'être quittée[30]. Les religieuses et leurs « filles pénitentes » prirent possession de ce nouveau lieu le 6 octobre 1655.

Dans des conditions encore mal éclaircies et malgré l'existence de ce refuge Saint-Paul depuis de nombreuses années, il se trouve que le 16 avril 1663 (il y avait à ce moment huit pénitentes), le parlement de Provence autorisait, selon le désir de « plusieurs personnes dévotes en la ville d'Arles », la mise en place d'un Refuge « pour y mettre les filles et femmes qui y seraient condamnées par la justice et y enfermer celles qui

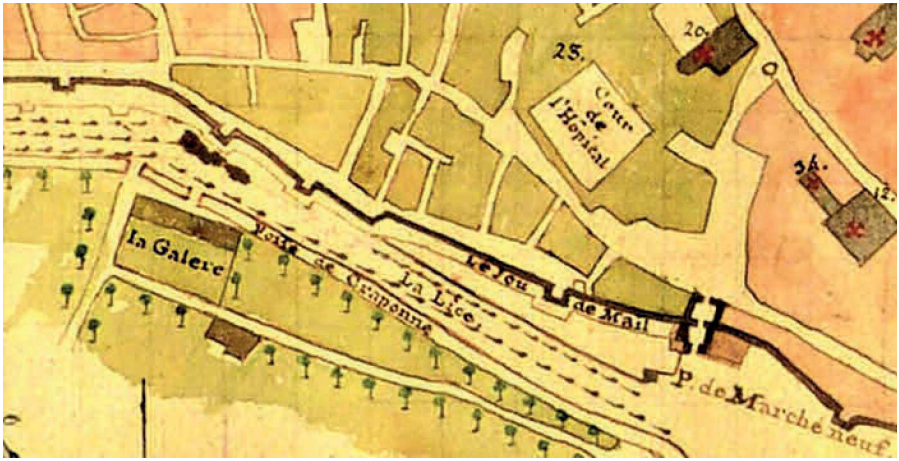
26. L'ordre du Refuge fut créé à Nancy en 1631.

27. M 159, p. 387.

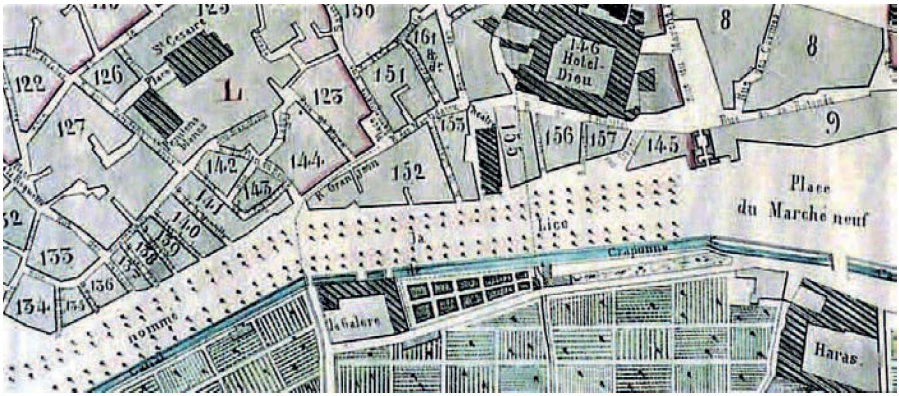
28. À la demande de Mgr de Grignan, alors archevêque d'Arles.

29. Église nommée Saint-Paul-de-Mauseolo (du Mausolée) au XV^e siècle.

30. Maison appartenant à Jean Chase qui consacra la somme obtenue à la dotation de ses trois nièces qui devinrent religieuses dans cet établissement (15 avril 1655, notaire Desvignes).




**1. Situation de la Galère sur un plan de 1796. On remarque l'appellation « Fossé de Craponne » et, sous les remparts encore en place, le jeu de mail, sorte de croquet joué avec un maillet avec lequel on pousse une boule de buis. À l'exception de la porte du Marché Neuf, au droit de laquelle s'étendait le terrain du Refuge, aucune rue ne débouche sur la Lice.** *(Médiathèque d'Arles.)*




**2. Sur ce plan de 1843, la situation de la Galère est encore bien identifiée. Si dans son environnement immédiat rien n'est encore urbanisé, on note que les remparts ont été abattus et le théâtre est élevé. La porte du Marché Neuf est encore en place pour une trentaine d'années.**
*(Médiathèque d'Arles.)*

de leur gré s'y voudraient remettre »[31]. Sous le titre de Saint-Genès (Genest), cette institution sera reconnue par lettres patentes du roi en 1689[32]. Un rapport, tardif (1er août 1766), affirme que cette œuvre était logée, par le consentement de l'archevêque et des consuls, dans une section de l'hôpital de la Charité[33] (ouvert en avril 1661), ce qui avait été aussi le cas à Aix.

*La « Galère », sur les Lices*

Soit parce qu'il fallut séparer les Repenties des autres occupants de l'hôpital, soit qu'il s'avéra nécessaire de les extraire du couvent-refuge Saint-Paul, qui fut plus spécialement réservé aux exercices de la vie monastique, cette œuvre de Saint-Genès finit par s'installer dans un nouvel édifice aménagé dans une propriété offerte en 1697[34] par Jacques de Nicolaï, « gouverneur et maire d'Arles ». Il s'agissait d'un enclos avec bâtiment et terrain se situant hors des remparts, le long d'une partie de la « lisse », ou « lice », qui n'était, de l'extrémité de la Roquette jusqu'à la porte du Marché-Neuf, qu'un espace libre servant de promenade et où se déroulaient par exemple les courses de chevaux. Le bâti de cette propriété correspond de nos jours aux divers immeubles délimités par la rue Parmentier au sud (nommée jusqu'au début du XXe siècle « du Refuge » ou « de la Galère »), par la fin de l'avenue Sadi-Carnot au couchant, par le canal de Craponne au nord et une limite à l'est incluant au moins l'actuel immeuble n° 27 du boulevard Clemenceau.

En fonctionnement dès la fin de 1697, cette construction sera nommée familièrement « les Repenties » ou « la Galère ». Peut-on croire que ce dernier mot vienne du provençal « *galero* » qui désigne un type de râtelier suggérant la présence d'une ancienne bergerie dans ce secteur[35] ? Il s'agirait alors d'une simple coïncidence, qui convient au thème des « brebis égarées », puisque le Refuge d'Aix, créé en 1640, et celui de Marseille (1652) furent aussi nommés par ce même mot, souvent développé en « galère des femmes »[36] par référence à la fameuse sanction

31. M 159, p. 442.

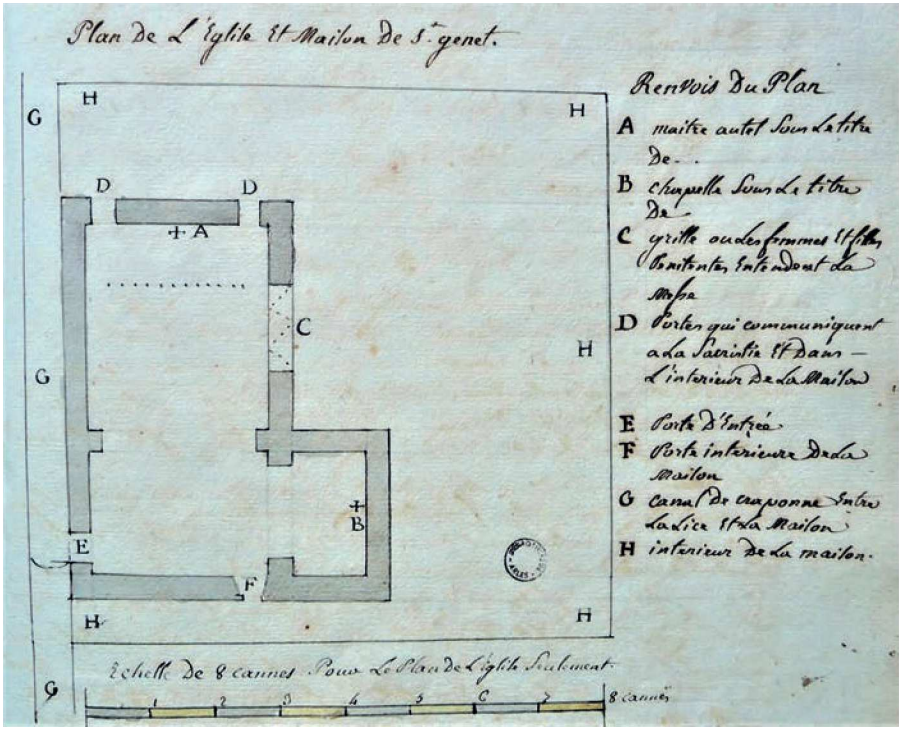
32. Ces lettres patentes (documents portant décision royale d'officialiser telle ou telle affaire) accordées en 1689 avaient été demandées en 1683 par les autorités civiles et religieuses d'Arles. Elles furent enregistrées au parlement de Provence le 23 décembre 1689 et à Arles le 27 janvier 1690.

33. M 290. Document signé par sept directeurs du moment.

34. Contrat signé le 22 juin 1697, notaire Raybaud. M 159, p. 295-299.

35. M 2334, p. 401-402.

36. Annik Riani, « Le grand enfermement vu à travers le Refuge de Marseille », *Provence historique*, fascicule 129, p. 283-294. Christophe Regina, « Brimer les corps, contraindre les âmes : l'institution du Refuge au XVIIIe siècle. L'exemple




**4. Plan de la maison et de la chapelle de la Galère dédiée à saint Joachim (1803). L'échelle dite de « 8 cannes » équivaut à 16,32 m.**
*(Médiathèque d'Arles, M 491.)*

masculine. D'ailleurs, le couvent-Refuge Saint-Paul, en ville, était déjà désigné sous le terme de Galère pour l'aumône dans les procès-verbaux du conseil de ville. En tout cas, c'est l'appellation populaire qui s'est fixée pour désigner les lieux[37].

*Enfermement et discipline*

Outre la reconnaissance du Refuge arlésien, le document royal accordé en 1689, qui ne concerne que les cas de prostitution ou de « débauche publique et scandaleuse », précisait le règlement de cette œuvre et spécifiait notamment les modalités de l'enfermement des pénitentes, condamnées ou volontaires, modalités qui seront quelque peu modifiées lorsque le parlement de Provence les enregistrera (décembre 1689) et c'est cette dernière version qui aura force de loi dans cette ville.

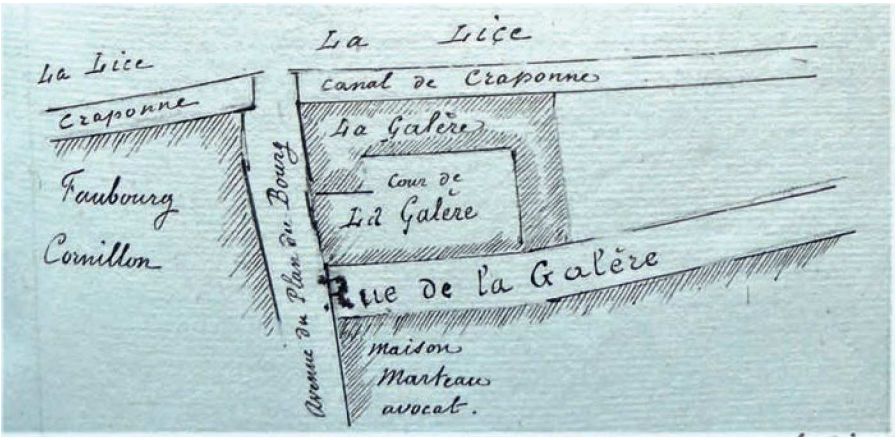
Le mot « volontaires » est ambigu et doit être entendu plutôt comme « volontaires contraintes », statut résultant de l'intervention d'une autorité civile ou religieuse sans formalité de justice : les directeurs de la maison pouvaient en effet recevoir les filles ou femmes débauchées présentées par leur père, mère ou mari (donc non condamnées), à la condition de produire des attestations de deux proches parents paternels et de deux maternels ou, à défaut des parents, un certificat de l'archevêque d'Arles ou de son grand vicaire. Le temps d'enfermement était décidé par accord entre les parents et le prélat, lequel, lorsqu'il s'agissait d'une femme mariée, négociait avec l'époux. On suppose aussi qu'il se trouvait de vraies volontaires animées du souhait sincère de s'abriter du monde.

Pour les autres, les condamnées, il fallait dénoncer les « pécheresses » auprès du bureau de la dite maison (lequel était mis en place par l'archevêque) qui nommait deux de ses directeurs afin d'enquêter, d'établir un rapport, de requérir le juge royal qui verbaliserait, ferait arrêter et enfermer les coupables « sans frais ni forme de procès » et sans possibilité d'appel, avec le consentement de l'archevêque. Le juge décidait de la durée de l'enfermement (sans pouvoir dépasser 10 ans), ou encore du bannissement de la ville ou du terroir, sous peine du fouet en cas de non-respect de cette dernière décision. S'il s'avérait que le mari était complice de la mauvaise vie de son épouse, procès-verbal serait dressé contre lui.

Une fois enfermées, les pénitentes devaient entendre la messe au moins les dimanches et les jours de fêtes, alors nombreux, les locaux

d'Aix-en-Provence, 1700-1787 » *Genre et histoire* [en ligne], 2007, consulté le 17 mai 2022.

37. On trouve aussi ce bâtiment désigné sous le titre de « couvent du Bon Pasteur où sont les filles pénitentes », en 1739, donc après l'initiative de l'archevêque d'Arles d'y inclure une confrérie du Bon Pasteur (ne pas confondre avec l'ordre du XIXe siècle) pour en assurer la subsistance.




**5. Plan dû à Émile Fassin situant, fin XIX^e^ et début XX^e^ siècles, la seule « maison » de la Galère. Le faubourg Cornillon, du nom de son promoteur, a commencé à être loti en 1848.**
*(Médiathèque d'Arles, M 2337-5.)*

contenant une chapelle dédiée à saint Joachim construite postérieurement au don de la propriété. Elles devaient encore prier toutes ensemble, un quart d'heure le matin et autant le soir et, durant la journée, on leur faisait la lecture du catéchisme ou de quelque livre de piété, pendant le travail auquel elles étaient astreintes. Les punitions ne manquaient pas : « jurements », paresse, emportements, etc., étaient sanctionnées par « le retranchement du potage » ou autres mesures que les directeurs estimaient nécessaires.

**Des difficultés de fonctionnement**

Le financement de la maison de Saint-Genès fut toujours problématique. Ses ressources lui venaient de la ville qui attribuait une aide d'au moins cent livres par an, de pensions versées par les recteurs, par des religieuses, par toute autre personne charitable, parfois par les familles des repenties. Ces dernières versaient d'ailleurs aux religieuses les deux tiers du fruit de leur travail (elles s'occupaient à filer, faire des gants et des bas) pour leur nourriture et entretien. Leur régime alimentaire semble assez austère si on le réduit à ce qu'indique un document : un pain d'une livre et demi ainsi qu'une soupe « de la saison » par jour. Le même texte précise que le jardin fournirait les légumes. Ces deux tiers valaient encore pour le bois de chauffage, le rapiéçage et le blanchiment du linge. L'autre tiers était destiné à l'habillement.

L'existence de l'institution fut parfois mise en cause par la succession de plusieurs années de mauvaises récoltes qui ne permirent pas à certains propriétaires de payer leurs taxes à la communauté, de sorte que les conseillers de la ville s'empressèrent de refuser toute subvention[38]. On envisagea même « de congédier les dites femmes ». Quelques interventions extérieures furent parfois nécessaires. Le 1er février 1688, le coadjuteur de l'archevêque s'adressa au conseil communal pour lui demander de doubler son aide afin d'éviter « l'abandonnement d'une si haute œuvre »[39]. En 1704, l'Intendant de Provence écrit aux consuls arlésiens pour leur faire payer les « cent livres comme on a fait aux années précédentes ». Vingt ans plus tard, l'archevêque décide de créer une confrérie sous le titre du Bon Pasteur (sans lien avec l'ordre du même nom) en invitant les « fidèles des deux sexes » à s'y inscrire et à verser des contributions pour la poursuite de l'institution.

La persistance de ces difficultés conduisit à un changement de gestion en 1725 lorsque Mgr de Forbin-Janson permit, par convention, à Jeanne d'Orgias, veuve de Pierre d'Icard, et à ses compagnes (Anne Larderau,

38. Archives communales d'Arles, BB 38, f°259 v°-264 r°.
39. *Id,* BB 41, f°483.

Marie Esparvier, Thérèse Subey et Marie Nalis), Arlésiennes, de se placer dans la maison de Saint-Genès. Les conditions étaient qu'elles entretiendraient à leurs frais les appartements occupés et se chargeraient des taxes, meubles et ornements de la chapelle, tout en travaillant « de leur mieux à la sanctification des pénitentes »[40].

Un problème se posait toutefois depuis longtemps puisque l'autorisation royale de 1689 ne prévoyait pas la possibilité pour la maison Saint-Genès de recevoir ni legs ni dons, contrairement aux diverses institutions charitables et hospitalières de l'époque. Or, les dames nommées plus haut ne s'étaient engagées que sur la promesse de cette obtention liée à leur désir de se constituer, dans cette maison, en communauté religieuse[41]. Cet aspect prend un tour crucial à la mort de la dame d'Icard (25 septembre 1726)[42] puisque sa volonté de laisser ses biens ne pouvait être respectée.

*Exister pour préserver l'ordre social*

S'ensuivirent alors plusieurs demandes adressées au roi, à ses ministres ou au premier d'entre eux, le cardinal de Fleury (qui « ne veut point entendre parler de nouvel établissement »), au duc d'Orléans, à l'Intendant de Provence, visant à obtenir ce document qui fixerait durablement le sort des demanderesses et permettrait à d'autres « filles charitables » de les rejoindre. Le manque de certitude sur l'avenir avait d'ailleurs poussé trois de ces bonnes âmes à renoncer à leur engagement à servir, par leurs soins et leurs biens, un établissement « nécessaire » aux bonnes mœurs et à la paix des familles « du peuple de cette ville »[43]. « Peuple » est ici employé sans ambiguïté car l'objectif visé s'appuyait explicitement sur les modes de vie résultant d'une partie du système économique de la cité et de son terroir. C'est-à-dire l'absence de nombreux hommes, occupés, pour les uns, par la transhumance, conduisant les troupeaux « dans les montagnes du Dauphiné », et pour les autres, employés « à conduire en mer les barques des négociants dans des voyages de plusieurs mois ». D'où l'importance d'une telle maison « où l'on mette en retraite et en pénitence les femmes et les filles qui déshonoreraient les familles, les troubleraient et les désoleraient par leurs désordres pendant l'absence des pères, des frères et des maris[44] ».

40. M 290, p. 1-4.

41. Elles proposaient de se constituer selon la règle du Tiers ordre de sainte Catherine de Sienne avec douze religieuses professes et trois converses et domestiques.

42. ACA, GG 49, p. 161 (1733).

43. M 290.

44. M 290.

Le document royal espéré ne fut pas accordé et les lettres patentes de 1689 vraisemblablement amplifiées pour permettre de recevoir ces dons et ces legs. À partir des années 1730, quelques donatrices se manifestent : Marie de Grille (1731) laisse par testament un capital de 1000 livres et Marie Besson, qui avait fondé la « Convalescence des femmes », lègue 1000 livres (1739). Parfois les legs sont associés à des demandes particulières. C'est le cas d'Anne d'Antonelle, déjà fondatrice de l'école gratuite des Pauvres filles de la ville, dont le testament, ouvert le 3 juin 1742, prévoit que sur les 5500 livres léguées, 4500 seront employées à l'entretien et nourriture de trois pénitentes « de cette ville préférablement aux étrangères » et les mille restantes destinées à bâtir un appartement séparé pour l'accouchement des filles enfermées enceintes[45]. En 1766, Thérèse Maurin, veuve Giraud, demande que les 3000 livres qu'elle transmet soient consacrées à la pension de deux repenties, dont les noms seraient choisis par le marquis de Lagoy, responsabilité que ce dernier refusera (et qui d'ailleurs finançait déjà des places).

L'institution finira par posséder quelques biens, comme toute œuvre de charité. L'inventaire réalisé au moment de la Révolution (26 juin 1790) montrera qu'elle possédait trois oliveraies en Crau, trois vignes en Camargue et une autre au Trébon. S'ajoutaient dix maisons louées verbalement (les frais d'actes étant trop coûteux), qui, malgré leur nombre, n'étaient que d'un faible produit (470 livres 10 sols). Quelques droits sur diverses maisons de la ville et sur des terres des environs, et même à Nîmes, ne rendaient que 25 livres. Le mobilier ne fut pas évalué et 600 livres en argent liquide furent déclarés[46]. Tout cela ne faisait que souligner la modestie du Refuge d'Arles[47].

Bien entendu, une partie du financement était assuré par des personnes pieuses qui s'engageaient à donner mensuellement une somme égale pour toutes les pénitentes et qui servait à leur nourriture, comme on en verra quelques exemples.

---

45. M 159, p. 597.

46. Le Moulin, *Biens nationaux*, t. I, p. 243.

47. Le total des revenus montait à 3722 livres, 16 sols, 4 deniers. Or les charges s'élevaient à presque la moitié de cette somme : 1243 livres, 3 sols, 8 deniers, ce qui donnait un revenu net de 2479 livres, 12 sols, 6 deniers, c'est-à-dire 413 livres, 5 sols et 5 deniers par religieuse (M 2372-2, p. 205). Une seule cloche fut trouvée (M 638, p. 76). Dans l'ensemble des pièces provenant des églises et communautés religieuses d'Arles et de son district envoyées à la Monnaie de Marseille, le Refuge Saint-Genès compte pour deux pieds de calice, un ostensoir, un encensoir et sa navette sans cuillère, deux burettes, le pied et le couvercle d'un ciboire (M 628, p. 12, art. 19).

**Les pénitentes au couvent**

La vie dans un établissement voué au redressement moral qui accueillait des « femmes et filles d'une conduite déréglée, condamnées par la justice »[48], outre des « volontaires » de différents statuts, ne devait pas manquer de multiples tensions. Et ce malgré la vigilance des « dames charitables » installées à demeure, dont l'une, à tour de rôle, ne quittait jamais les pénitentes afin d'éviter le « désordre qu'il y aurait parmi [elles] lorsqu'elles se trouvent seules ». Et malgré encore la permanence de deux recteurs[49], un prêtre et un laïc, qui, par roulement mensuel, étaient désignés pour veiller au bon ordre de l'institution.

Pour l'instant, il n'existe que deux témoignages sur ces éventuelles difficultés, et elles émanent de personnes ayant autorité. Dans un courrier non daté mais vraisemblablement rédigé dans les années 1730-1740, la mère supérieure, Marie Esparvier, insiste sur l'abandon rapide du personnel qui ne peut supporter des « créatures » indociles et insolentes. Ces lignes précisent encore que les pénitentes, « pour se mettre au large (…), ne font pas difficulté de cabaler entre elles et d'employer la calomnie la plus noire pour rendre odieuses les personnes qui les gouvernent. » Sur le même sujet du recrutement, un mémoire, aussi non daté, évoque la crainte des femmes de l'encadrement de se voir « forcées par des esprits revêches et violents capables de tout entreprendre et d'en venir aux dernières extrémités, jusqu'à mettre le feu à leur corps de logis et arracher les clefs des mains de la maîtresse de maison pour s'enfuir… » S'agit-il de cas avérés ? En tout cas, le seul registre conservé où sont répertoriés les noms de 126 repenties, et qui ne concerne malheureusement que les années 1742 à 1789[50], signale quatre évasions en l'espace de 49 ans : Marie Rose Honorade, enfermée pour la deuxième fois en février 1757, parvient, au mois de mai, à passer par-dessus le mur du jardin. Rattrapée en août, elle terminera son temps en 1763. Trois autres fuyardes ne seront jamais retrouvées. En tout cas, si l'on en croit les mots de Marie Esparvier, à la grammaire alambiquée, le refuge Saint-Genès a parfois fermé ses portes par manque de personnel (« … de sorte qu'il s'est passé

48. Ce même texte établit une différence entre le Refuge d'Arles destiné aux « filles condamnées par la justice » et les autres Refuges définis comme « des retraites pour les filles de condition honnête qu'on veut préserver des chutes auxquelles on les voit disposées ou pour des femmes séparées des maris par insupport ».

49. L'institution était administrée par un bureau composé de 12 recteurs (6 prêtres et 6 laïcs), nommés à vie et qui se réunissait tous les premiers mercredis de chaque mois.

50. M 291.

des six mois et des années entières qu'on a été contraint de suspendre ledit refuge, ce qui a donné lieu au libertinage de continuer dans la ville… »).

Consacré à noter les sommes versées pour la nourriture de chaque femme enfermée, le registre en question, qui ne recense pas la vie au quotidien et qui ne donne aucune indication sur l'état civil ou sur les causes de l'enfermement, permet toutefois quelques remarques.

Il confirme d'abord l'usage de féminiser les noms : Marguerite Julienne, Marianne Ainarde, Marguerite Castanière ou Marie Berlandière, etc., sont les filles (car enregistrées…) d'un Julien, d'un Ainard, d'un Castanier, d'un Berlandier. Sans généralisation totale, il en allait de même pour les épouses. L'époque correspond aussi au triomphe du surnom (« Lelete », « Pontete »), certains étant plus explicites, comme Catherine la Lanternière, ce qui correspond à un métier, ou Marion dite la Noire, Marie dite la Fleur, Anne Isnarde dite la Marseillaise ou Marguerite dite l'Italienne. Par ailleurs, ces 126 noms de femme ne sont accompagnés d'allusions au mari que dans neuf cas, mais trois seulement permettent de constater qu'il s'agit du petit peuple (travailleur, cordonnier, serrurier).

En tenant compte du fait que 35 entrées ne sont pas spécifiées (forcées ou volontaires), il ressort que la majorité des repenties (59) est clairement internée par la force, sur condamnation ou sur « billet » (lettre de cachet). De manière claire aussi, 25 d'entre elles sont dites « volontaires ». Le reliquat, 7 sur 126, correspond à une incertitude concernant le type d'entrée.

Pour les internées par force, l'origine de la sanction, trop peu indiquée pour permettre quelques statistiques valables, renvoie cependant à trois types de pouvoirs contraignants.

La condamnation peut résulter de la justice royale. Ainsi en va-t-il, par exemple, pour Madeleine Pélissier qui écope de 9 ans (1752-1761), son procès ayant été « fait au greffe de l'officialité ». De même pour Marguerite l'Italienne, enfermée le 25 février 1753 après avoir été condamnée à 10 ans par le « lieutenant criminel » lequel appartient à la justice du siège d'Arles. On trouve une fois « par ordre du roi » ; dans trois cas, le procureur royal est intervenu. Le parlement de Provence s'est aussi manifesté.

Le pouvoir religieux s'exprime par les formules du genre « par ordre de Mgr l'archevêque », « par ordre du curé de Saint-Martin [Méjean] », « par délibération du bureau et un billet de M. Simon, curé de Saint-Julien ».

Le pouvoir communal apparaît enfin, sous une forme mixte d'ailleurs, pour le peu qui est indiqué, avec les autorités religieuses ou militaires. Marie Richarde, le 7 janvier 1763, entre sur un ordre commun

de l'archevêque et du consul La Lauzière et Marianne Faure (15 janvier 1742) est internée « par ordre de messieurs les consuls et du major du régiment de l'Angenois » : on serait curieux d'en savoir davantage… Sur la manière dont se fait cette entrée, on doit se contenter de deux allusions aux archers.

Quant aux « volontaires », il se peut que Jeanne Mounier (23 juillet 1743) entre de son plein gré si l'on interprète positivement la formule « volontaire sur la permission de Mgr par un billet de sa main ». Mais dans le cas de Madeleine Bayol (31 janvier 1749) dont on lit que « ses parents ont fait la formalité au greffe » ou dans celui de Marthe Blanc (1775) qui est « amenée par ses parents », il ne fait pas de doute qu'il s'agit de volontaires contraintes.

Sans plus ajouter d'exemples particuliers concernant les entrées, en ignorant d'ailleurs quelles en sont les causes, on note des sorties temporaires. Trois pénitentes sortent pour accoucher, l'une des parturientes s'absentant d'ailleurs de juillet 1756 jusqu'en mai 1758. Concernant Anne Denise, sa rubrique indique « pour aller chez l'accoucheuse », ce qui renvoie à la coutume de loger un temps chez la sage-femme. Les maladies d'une certaine gravité imposaient une hospitalisation extérieure (seize cas) et un retour avant d'achever sa peine, mais, sur ce nombre, six décèdent à l'Hôtel Dieu[51].

On remarque que la prise en charge des frais de nourriture fait intervenir un grand nombre d'individus qui exercent ainsi leur sens de la charité, dimension importante dans la société du temps. On a vu précédemment que certaines personnes fortunées finançaient plusieurs places, mais le clergé arlésien se distingue particulièrement (l'archevêque, les curés de Saint-Martin, de Sainte-Anne, de Sainte-Croix, ceux de Berre et de Fontvieille, le supérieur du séminaire, le doyen de la Major, etc.). Dans le cas d'Élisabeth Mouvine (1750) ce sont les consuls « le premier mois » puis l'archevêque. Ce type de succession apparaît surtout lorsqu'il s'agit d'un enfermement de longue durée, à l'exemple de Pierre (prénom féminin) Nicolas, condamnée à dix ans, qui doit sa nourriture au doyen de la Major pour le premier mois, puis à « la veuve de patron Robion ». Marie Bourdine, enfermée pendant presque huit ans, est redevable à Mlle Guigue « la marchande », puis à Mlle Francyon, puis à Mlle Dunès. Certaines femmes se distinguent dans la générosité, comme une certaine Blanche Liné qui, de janvier 1749 à avril 1776, prend en charge cinq

51. Durant la peste de 1721 le bureau de santé avait délibéré que la maison des filles pénitentes de Saint-Genest pourrait suffire présentement que le nombre des malades n'est pas bien grand pour recevoir les pauvres malades que M. Laurens médecin jugerait non suspects (ACA, GG 27, f°56).

pénitentes. La palme revenant à Mlle de Brunet qui d'octobre 1760 à septembre 1770 paie pour dix d'entre elles. Cet exercice social de la charité, apanage de l'élite noble et bourgeoise, voit bien sûr intervenir des noms tels que ceux de mesdames de Châteaufort, de Lansac, de Lagoy, marquise, et ceux de messieurs de Montblanc, de Mandon, de Vinsargue, etc. Dans cette contribution, les parents (mari, tante, grand-mère, une fois le beau-frère, bientôt remplacé par diverses dames) sont très minoritairement concernés, ce qui souligne sans doute leur modestie sociale. Plus curieux, en tout cas à nos yeux, le « lieutenant criminel » de Perrin, qui vient de condamner Marie dite la Fleur (26 avril 1752) et qui promet de payer pour elle !

Quant au devenir de ces pénitentes, nous saurons que Marie Féraud (Férand ?), entrée en mars 1759, est engagée comme cuisinière par l'institution un an après. Quelque temps après, Catherine Barre sort pour cause de mariage et, à propos d'une nommée Carme, « son mari est venu la prendre » en janvier 1773 : peut-être avait-elle fini son temps...

**La Révolution et la suppression du monastère**

La période révolutionnaire sonne la fin du Refuge. Les difficultés sociales et économiques provoquées par la période de grand froid de l'hiver 1788/89 se traduisent par une augmentation de la pension de 40 sols « à cause de la cherté de tous les vivres » (1er janvier). Cette première année de la Révolution ne voit que deux entrées, celle de Jeanne Méjalis, le 23 avril, qui ne fait l'objet d'aucun renseignement, et celle de Jeanne Barbier, le 19 juillet, « pour trois ans de pénitence ». Rien n'est dit des conséquences de la nationalisation des biens du clergé (2 novembre 1789) mais le registre de la maison, qui ne signale rien pour 1791, contient toutefois une ultime entrée, celle de Marie Leautier, volontaire, le 18 janvier 1792, que ses parents souhaitent protéger compte tenu des perturbations parfois graves du moment, le secrétaire écrivant : « Elle y restera tant que ses parents y voudront à cause des circonstances et des affaires du temps de cette année. » À ce moment, la maison fonctionnait avec cinq religieuses de chœur, âgées de 60 à 67 ans et une converse, de 68 ans[52]. Le 19 avril 1792, avec deux ans de retard sur la loi du 26 mars 1790, le directoire du district arlésien ordonne la mise en liberté des femmes enfermées soit à la maison Saint-Paul, qui poursuivait une part de ses activités[53], soit à celle de Saint-Genès, à l'exception cependant des détenues pour délit.

52. M 2373-2, p. 205.

53. Parmi les pénitentes emprisonnées contre leur gré, seule une dame Montmorat, détenue pour cause d'adultère depuis plus de 22 ans en vertu d'une lettre de cachet, fut libérée par l'administration révolutionnaire le 17 mai 1790 (M 2373-2, p. 203-205).



**1. Porte murée et corniche témoignant d'une architecture classique, situées dans une cour privative, non visibles de l'extérieur, appartenant au lieu d'implantation du couvent de la Galère.**
*(Photo Michel Baudat.)*



**Non visible du public, ce morceau de muraille, dans le même lieu global, correspond sans doute à l'un des murs de la Galère.**
*(Photo Michel Baudat.)*

L'application, bien tardive, de cette loi semble être liée aux soupçons suivant lesquels le Refuge Saint-Genès était utilisé par des prêtres réfractaires. Le 3 avril 1792, un certain Milor, volontaire dans la garde nationale de Marseille, rapporte qu'il s'est porté avec un détachement à la maison et qu'il y a trouvé un certain Moreau « ci-devant jacobin [frère Prêcheur] » Était-il sur le point de dire la messe, quand seuls les prêtres constitutionnels étaient autorisés ? Il y avait là aussi un nommé Jean Chaud, connu pour être un émissaire de la « chiffonne », terme qui désignait les contre-révolutionnaires. En tout cas, meubles et objets du culte ont été saisis.

Le Refuge ayant été fermé, les bâtiments furent vendus comme bien national (1er juin 1792), à François Chabrier, maçon arlésien, en compte avec Antoine Mazet, charpentier, Jacques Reynaud, perruquier, et Nicolas Juran, maçon[54]. Le lendemain, la propriété était cédée à Jean Aurouze, un négociant d'Arles qui fournissait de la viande à l'armée d'Italie[55], qui périra sous l'échafaud deux ans plus tard. En 1795, on sait que l'ex refuge Saint-Genès fut un lieu de rassemblement pour des révolutionnaires, « gens à moustaches, bonnets de peaux ou bonnets rouges »[56]. Sans pouvoir conduire une enquête précise sur la destinée de ces murs, signalons que l'érudit Émile Fassin (1842-1922) affirme qu'à son époque ce qui reste du refuge Saint-Genès forme plusieurs maisons bourgeoises contiguës au pont de Madon (issue de l'avenue Sadi-Carnot) dont la plus connue est l'ancien café de la Grappe[57] sans doute héritier d'une « société de buveurs », luttant contre la tristesse par les vins, les repas et le tabac, l'ordre de la Grappe, qui, vers la fin de la Révolution, avait établi son siège dans une dépendance de la Galère.

L'ensemble, divisé, passa ensuite entre les mains de différents propriétaires, dont au XXe siècle Alain Michel qui avait occupé la partie ayant compris les locaux servant de chapelle au rez-de-chaussée et le dortoir des sœurs au premier étage (correspondant à l'actuel n° 27), l'autre partie ayant été détruite pour y construire des immeubles modernes (actuellement : un hôtel, une agence immobilière, un café, divers établissements).

---

54. Le Moulin, *Biens nationaux*, t. II, p. 99.

55. Convaincu d'émigration pour n'avoir pas justifié de sa résidence dans le temps prescrit par la loi, il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Grasse le 5 avril 1794 et exécuté le jour même. Il avait été dénoncé par deux compatriotes arlésiens : Pierre Moulin et Claude Orcier, conducteur de chevaux à l'armée d'Italie. Il était âgé de 57 ans. (É. Fassin, *Biographies arlésiennes*, p. 9. Pierre Véran, *Révolution*, t. IX, p. 88-89. Sénéquier, *La Terreur à Grasse*, p. 95.)

56. Pierre Véran, « Une promenade dans Arles en février 1795 », *Bulletin des Amis du Vieil Arles*, 1906-1907, p. 299.

57. M 2334, p. 405.

Ainsi avaient disparu du paysage arlésien public (quelques vestiges demeurent dans des espaces privatifs), toutes traces d'une institution dont l'histoire convoque d'abord celle de centaines de femmes (peut-être retrouvera-t-on des registres plus fournis !). À travers elles, une société a pu être approchée dans son rapport au traitement non seulement de la prostitution mais encore et plus généralement de l'enfermement féminin. Des phénomènes sociaux aux multiples implications, depuis l'histoire des mœurs et des mentalités à celle de la charité, sans que ne manque un coup d'œil sur les transformations de la ville : comme toujours, c'est au cœur d'un nœud de relations que s'organisent les hommes et les femmes.

**Christophe GONZALEZ**

*à partir d'une étude non terminée de* ***Me Alain MICHEL*** **(†)**

# LES IMPRIMEURS D'ARLES DU XVIE AU XVIIIE SIÈCLE
# 1RE PARTIE : DES ORIGINES À FRANÇOIS MESNIER (1600-1673)

Nous avons précédemment évoqué l'histoire des libraires dans Arles du XVIe au XVIIIe siècle[1]. Nous avions vu que les consuls, considérant que c'était un atout pour la ville, incitèrent leur implantation par une politique de soutien financier, et que certains de ces libraires jouaient le rôle d'imprimeurs en faisant sous-traiter des éditions à Lyon, Aix ou Avignon. Ainsi, le 1er mai 1621, le conseil délibéra d'imprimer l'ouvrage du père Privat sur les antiquités d'Arles à Avignon[2]. Il était donc naturel, dans ce contexte, qu'un imprimeur s'installât à Arles.

L'année 1647 marqua en ce sens un tournant dans l'histoire de l'imprimerie à Arles puisque François Mesnier vint s'y installer. Cette première véritable installation pérenne marque le début de la présence d'un imprimeur à Arles mais aussi d'une véritable dynastie d'imprimeurs qui vont exister dans la ville pendant deux siècles.

**1- La situation avant 1647 :**

***- Thomas de Campanis :***

D'après certains auteurs, l'imprimerie à Arles remonterait à 1501[3]. Émile Fassin, de son côté, faisait allusion à un imprimeur nomade qui apparut à Arles sous le nom de Thomas de Campanis, qui exerçait à Lyon en 1507 et que l'on retrouve établi à Servoules, près de Sisteron, en 1513[4].

***- Le XVIe siècle et Jean de Riparia[5] :***

Le *Bréviaire d'Arles*[6] est le premier livre imprimé à Arles, le 15 juillet 1501[7], par Jean de Riparia, un imprimeur itinérant originaire du diocèse du Mans qui s'établit à Avignon et étudia le droit en 1499.

1. Baudat (M.), Martin (F.), « Les marchands libraires d'Arles, XVIe-XVIIIe siècles », dans *Bulletin des Amis du Vieil Arles*, n° 188, décembre 2021, p. 37-52.

2. AC Arles, BB21, f°343v°.

3. *Dictionnaire de géographie ancienne et moderne à l'usage du libraire et de l'amateur de livres*, Paris, Firmin Didot frères, fils et Cie, 1870, col. 96.

4. Fassin (É.), « Le Plan de la Cour », dans *Le Forum Républicain*, 2 mars 1920.

5. Martin (F.), « Le berceau de l'imprimerie : les incunables », dans *Bulletin des Amis du Vieil Arles*, n° 179, juin 2019, p. 45-48.

6. *Sanctorale sanctorum secundum usum sancte Arelatensis ecclesie*. - Arles : Jean de Riparia, 1501. - F. CCCXLIII-CCCCCLVIII ; in-8. Reliure basane mouchetée, dos à 5 nerfs orné, tranches rouges, 18e s. Annotations manuscrites dans les marges. Mention manuscrite sur le dernier feuillet « canonicus Mayranus ». Ex-libris manuscrit de Laurent Bonnemant, 1772. BM Arles, RA 172 M.

7. À six mois près, il entrait dans la catégorie des incunables.

En avril 1500, il s'associe au libraire d'Avignon Pierre Bochard pour imprimer le *Bréviaire d'Embrun*. Il prend à sa charge le financement des deux tiers des dépenses et la fourniture du matériel typographique : les caractères et la presse.

En octobre 1500, le Chapitre métropolitain de la cathédrale Saint-Trophime d'Arles lui commande un *Bréviaire d'Arles* avec l'impératif d'employer du beau papier et des caractères neufs, *« de bono papiro et cum caracteribus novis »*. Il est ainsi commandé trois cents exemplaires pour un montant total de 513 florins, soit le prix de 32 gros l'exemplaire[8].

Après la livraison, Jean de Riparia retourna à Avignon où sa trace se perd à partir de 1503. Le *Bréviaire d'Arles* semble être l'ultime livre imprimé par ses soins.

***- 1646, la tentative de Charles de Forges :***

Le conseil du 28 octobre 1646, faisant état que les villes possédant un collège ou une université possédaient aussi des libraires et imprimeurs gagés et salariés, déplorait qu'à Arles, où il y a un collège de jésuites, les écoliers ne pouvaient se procurer des livres qu'à grand frais auprès de libraires étrangers[9]. Un imprimeur-libraire originaire du Mans, Charles de Forges, offrit aux consuls de s'établir à Arles à condition d'être honorablement gagé et salarié par le conseil communal[10]. Il ne poursuivit cependant pas sa proposition et, depuis cette offre, ne revint jamais à Arles[11].

**2- 1647 et l'implantation de François Mesnier :**

La question de l'absence de libraire dans Arles fut de nouveau abordée lors du conseil du 21 juillet 1647 ; d'autant que la lettre patente du roi du 9 septembre 1610 permettait d'avoir plusieurs libraires dans la ville[12]. À cette date, un imprimeur-libraire marseillais, François Mesnier, proposa au conseil de venir s'installer à Arles et d'y tenir boutique à condition d'être gagé et salarié. Condition que le conseil accepta, lui

8. De ce bréviaire ne subsistent que deux exemplaires répertoriés, celui de la médiathèque d'Arles et celui de la Bibliothèque nationale. Notre exemplaire est incomplet du début, il commence au feuillet 334 tandis que celui de la BN est quasiment complet.

9. Nous sommes à un moment où, avec le décès de Robert Reynaud, la ville se trouvait dépourvue de libraire comme il est stipulé dans la délibération du 18 mai 1642 : *« Despuis la mort de messire Reynaud, libraire, la ville se treuve despourvue et ceux qui sont au collège souffrent pour n'avoir aucune commodité d'acheter les livres qui leur sont nécessaires. »* AC Arles, BB28, f°349r°-v°.

10. AC Arles, BB29, f°254r°-v°.

11. AC Arles, BB29, f°341v°.

12. AC Arles, BB29, f°341v°-342r°.

offrant 150 livres par an pour tenir dans la ville une imprimerie et boutique de libraire[13]. Somme qui fut augmentée de 30 livres le 20 janvier 1652[14]. Hormis quelques exceptions, cette somme lui fut payée par trimestre à raison de 37 livres 10 sols et 7 livres 10 sols.

François Mesnier se rattachait à une grande famille d'imprimeurs établie à Paris vers le milieu du XVI^e^ siècle[15] et dont on trouve des ramifications à Poitiers, Arles, Marseille, Rochefort, la Rochelle ; il existe aussi une branche espagnole[16].

Si l'on en croit les renseignements fournis par son acte de décès, François Mesnier était originaire du Poitou où il naquit vers 1600[17]. Il épousa Catherine Mossy qui était originaire de Barjoux[18]. Ils moururent tous deux à Arles, respectivement les 2 et 3 août 1673 et furent enterrés dans l'église Sainte-Anne. Signe que son activité ne l'avait pas enrichie, François Mesnier fut inhumé « dans la tombe commune des pauvres ».

En tant qu'imprimeur, il semble s'être d'abord installé à Marseille où naquit son fils Claude en 1646[19] ou 1647[20]. Tous ses autres enfants naquirent à Arles et furent baptisés dans la paroisse Sainte-Anne : Jacques, le 1^er^ mars 1650 ; Gilette, le 25 août 1651 ; Laurent, le 6 avril 1653 ; Catherine, en 1654 ?, et Barthélemie, le 29 avril 1655.

En octobre 1647 François Mesnier transporta son imprimerie de Marseille à Arles[21]. Il s'installa d'abord au *Vau d'Estable* dans la rue Saint-Andiol (actuelle rue de Barrême) dans une petite maison qui appartenait au conseiller Rebattu. Il y resta peu de temps ; le 18 mars 1648, *« ay adverti François Mesnier de se pourvoir d'une maison parce que j'avois loué la mienne (en présence de mon fils et du signor Poaulo Orlandy, empirique de j'ay*

13. AC Arles, BB29, f°342r°.

14. AC Arles, BB29, f°752r-v°.

15. Isaac Ménier était imprimeur libraire au XVI^e^ siècle. Fils puîné du libraire parisien Pierre I Ménier. Portier de la porte Saint-Victor. Un extrait de privilège octroyé le 16 nov. 1620 à « Antoine Mesnier, marchand libraire à Poitiers » et cédé à « Isaac Mesnier » qualifie ce dernier de frère d'A. Mesnier. Encore en activité le 29 décembre 1621, date à laquelle il obtient une permission d'imprimer.

16. « Jaime et Lorenzo Mesnier, imprimeurs arlésiens en Espagne au XVIII^e^ siècle », communication donnée en séance interne à l'Académie d'Arles par Bruno Matéos le 11 septembre 2017.

17. AC Arles, GG146, f°351r°.

18. AC Arles, GG146, f°351r°.

19. Billioud (J.), *Le Livre en Provence du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle,* Marseille, 1962, p. 271.

20. Il meurt en 1709 à 64 ans.

21. BM Arles, Ms 2522.

*prié d'estre tesmoing) »*[22]. C'est là que le 11 octobre 1647 les consuls, suivis d'un nombreux cortège, vinrent inaugurer solennellement l'imprimerie en actionnant eux-mêmes la presse pour imprimer des vers du conseiller Rebattu. Ce dernier raconte l'événement en ces termes : *« Le 11 octobre 1647, Messieurs les Consuls, accompagnés de bonne compagnie de gentilshommes et bourgeois, ont esté à ma petite maison où l'imprimeur demeure, et ont chacun d'eux donné un coup de presse par honneur sur la forme qui contenait ces vers. Puis l'imprimeur a faict quyantité de coppies qu'il a données auxdicts sieurs Consuls et assistants et à M. Brunet, notaitre et secrétaire de la Maison Commune, qui a faict tout haut la lecture des susdicts vers. Les Consuls n'ont donné qu'un escu d'or à l'imprimeur, ainsi qu'il m'a dit. C'est trop peu. »*

**3- L'activité typographique de François Mesnier :**

***- Les impressions administratives :***

Ce sont ces impressions, faites pour la ville, qui semblent avoir été la base du travail de François Mesnier. Rares sont celles qui nous soient parvenues car leur tirage relativement faible et leur vocation éphémère n'ont pas contribué à leur conservation. Ainsi, le 8 octobre 1648, 16 livres lui furent données par le conseil pour l'impression de placards sur le prix de la chair qui devait être débitée à la boucherie durant l'année, ainsi que d'autres placards sur le prix des chandelles[23]. De même, lors de la délibération du 9 février 1648[24], une sorte de « cahier des charges » comportant des arrêts et enchères pour la construction du pont de bateaux fut imprimé pour être distribué à « tous ceux qui pourront prétendre à la dite fabrique »[25].

On trouve aussi l'impression d'actes de l'administration royale : le 9 mars 1649, il reçut 30 livres pour imprimer les déclarations faites par le roi contre les princes qui ont pris les armes contre son service[26] ; le 10 juillet 1650, 50 livres pour avoir imprimé les remontrances du comte d'Alès[27] ; le 5 août 1650, 9 livres pour avoir imprimé la lettre du roi[28].

---

22. Bibl. Méjanes, Aix, Ms 561, p. 1.
23. AC Arles, CC420, f°107r°.
24. AC Arles, BB29, f°378r°.
25. *Articles dressés par Messieurs les Consuls gouverneurs de la ville d'Arles, pour la construction d'un pont à bateaux sur la rivière du Rhône, entre ladite ville et le lieu de Trinquetaille, en suite de l'arrest de la cour du 24 janvier 1648*. Arles, 1648. BM Arles, BB 1915 M.
26. AC Arles, CC420, f°172r°-v°.
27. AC Arles, CC422, f°68r°. BM Arles, Ms 224.
28. AC Arles, CC422, f°83r°. BM Arles, Ms 220.

On trouve aussi des impressions pour l'administration locale, tant religieuse, comme le 27 mai 1665 où il reçut 4 livres pour avoir imprimé une ordonnance des vicaires généraux de l'archevêque d'Arles[29], que communale, comme les rôles des conseillers ou de ceux qui briguaient une charge, notamment le 11 juin 1649[30], le 12 mars 1659[31], le 29 avril 166[32], le 27 mai 1665[33]...

Durant les périodes d'épidémie on trouve l'impression de billets de santé qui permettaient aux habitants d'Arles qui travaillaient à la campagne d'entrer et de sortir de la ville. Ainsi, le 6 mars 1650, François Mesnier reçut 40 livres pour l'impression des billets distribués aux portes de la ville et aux barrières de Trinquetaille à tous les habitants qui sortaient pour la campagne au lieu et place des cartes marquées données auparavant pour la conservation de la santé[34]. On retrouve cela le 20 mai 1650, 24 livres 17 sols[35] ; le 5 août 1650, 57 livres[36] ; le 1er octobre 1650, 76 livres 5 sols[37] ; le 1er décembre 1650, 37 livres[38]...

Toujours liés aux épidémies, on trouve les placards sur la conservation des grains ; le 20 octobre 1651, François Mesnier reçut 14 livres 10 sols notamment pour avoir imprimé des copies de défense de la sortie des blés[39].

Plus rarement, François Mesnier semble aussi avoir effectué des reliures pour le compte de la communauté. Ainsi, le 5 août 1650, il reçut une livre pour avoir relié le livre des comptes de la commune de l'année 1649[40].

***- Les impressions d'ouvrages :***

Cette partie s'appuie exclusivement sur le corpus de la médiathèque. Bien qu'il ne soit pas exhaustif, il est cependant significatif de l'activité de François Mesnier. Au cours des recherches, des éditions anonymes ont pu être identifiées grâce à l'ornementation typographique.

Tout d'abord, et contrairement à l'affirmation d'Émile Fassin[41], les

29. AC Arles, CC437, f°62v°.
30. AC Arles, CC421, f°28r°.
31. AC Arles, CC430, f°188v°.
32. AC Arles, CC433, f°52r°.
33. AC Arles, CC437, f°62v°.
34. AC Arles, CC421, f°186v°.
35. AC Arles, CC422, f°45r°.
36. AC Arles, CC422, f°83r°.
37. AC Arles, CC422, f°128r°.
38. AC Arles, CC422, f°45r°.
39. AC Arles, CC423, f°128r°-v°.
40. AC Arles, CC422, f°83r°.
41. *Notes sur les origines de l'imprimerie*, Émile Fassin, fin XIXe s. BM Arles Ms 2522.


IN SINGVLAS
GENESIS SACRÆ
HISTORIAS,
Quibus exemplar absolutissimum Nobilitatis
perfectissimæ continetur,
TETRASTICA ELEGIACA.
FRANCISCO DE REBATV,
Regio in Arelatensi Curia Consiliario
Autore.
ARELATE,
Ex Typographia Franciſci MESNIER,
Regis & vrbis Typographi.
M. DC. LIIII.

**Ouvrage en latin de François de Rebatu, comprenant une préface de dix pages, à l'attention de Mgr de Grignan, archevêque d'Arles, et un texte extrait de la Genèse sous forme de poèmes se terminant par un épigramme. Imprimé à Arles chez François Mesnier en 1654.**
*(Médiathèque d'Arles, RA 52 M)*

Mesnier ne possédaient pas de marque typographique[42]. À son emplacement ils utilisaient le plus souvent des marques d'hommage, telles que les armoiries de la ville, des archevêques ou du roi, mais également de simples fleurons.

L'activité typographique de François débute en 1648 et semble s'achever en 1669. Il publie 49 pièces et ouvrages, dont 19 œuvres (poésies, dédicaces, épigrammes) de François de Rebatu, conseiller en la sénéchaussée d'Arles. Près de la moitié est commanditée et financée par ce dernier pour son propre prestige.

Nous avons vu que le premier texte sorti des presses de François Mesnier était un poème de Rebattu. Hélas, aucun exemplaire de cette première impression ne nous est parvenu. Le texte nous en est heureusement conservé grâce à une transcription qu'en fit Émile Fassin. A-t-il eu un original entre les mains ? Nous ne pouvons que le supposer. Ces vers étaient les suivants :

*« À la ville d'Arles et en l'honneur de Messieurs Claude d'Eyguières, escuyer, Jean Chaze et Louis Boucher, bourgeois, Consuls gouverneurs de ladite ville en la présente année 1647.*

*Arles, ville fameuse en mérite et noblesse,*
*À qui plus justement puis-je offrir mes honneurs*
*Et les premiers essais de ma nouvelle presse*
*Qu'à toi, ma bienfaitrice, et à tes gouverneurs ?*

*De tes titres hautains nul n'est plus convenable,*
*Entre ceux qu'à bon droit d'un chacun tu reçois,*
*Comme est ce digne nom d'Ausone l'équitable*
*Te donne et te nommant la Rome des François.*

*Consuls tes Gouverneurs comme à Rome on les nomme,*
*De Cent hommes ainsi qu'à Rome est ton conseil ;*
*Les cirques et les arcs sont icy comme à Rome,*
*Ton Rosne est bien du moins son Tybre pareil.*

*Tes sages gouverneurs, magistrats politiques,*
*Quels éloges aussy ne méritent-ils pas ?*
*Ils imitent en tout les actes héroïques*
*Des grands hommes romains dont ils suivent les pas.*

---

Il reconnaît dans un fleuron au motif d'un chardon une marque typographique. Or ce fleuron n'apparaît que trois fois, deux sur la page de titre des œuvres de Jean Baptiste l'Hermite de Soliers, et une à la fin d'un chapitre de l'*Antidote contre la peste*. Il ne peut donc être considéré comme une marque.

42. Signe identitaire gravé sur bois et apposé sur la page de titre.

*D'Ayguières le premier dont l'estoc se parie*
*Aux plus nobles maisons sont tes murs sont ornés,*
*Tout bon, tout vénérable, à jamais ne varie*
*Aux devoirs où sa charge et ses soins sont bornés.*

*Chaze est à son costé, qui d'un pas lent et sage*
*Mesure son chemin, paisible, officieux ;*
*Et comme s'il avoit de Janus le visage*
*Du passé au futur pouvoir judicieux.*

*Bouchet en mesme rang enfile la carrière*
*Ardent à bien finir comme il a commencé,*
*Et des respects non dus franchissant la barrière*
*Pour le bien du public se montre intéressé.*

*Ainsy tes gouverneurs apportent tant d'estude*
*À te faire valoir par de si bons moyens,*
*Que tu leur dois autant d'actes de gratitude*
*Qu'en l'enclos de tes murs tu as de citoyens.*

*Mais parmi tous les biens dont leurs soings t'ont remplie*
*Permets moi de le dire en ma naïve humeur,*
*Il te manquoit encor, pour te rendre accomplie,*
*Boutique de librere et maison d'imprimeur.*

*Libraires, Imprimeurs inséparable suite*
*des doctes escrivains. - Ces grands hommes lettrés*
*Qui ont de ton collège aujourd'huy la conduite*
*en pouvoient bien avoir dès qu'ils y sont entrés.*

*Tant de rares esprits, dont tu es si féconde,*
*Ne méritoient-ils pas un imprimeur aussi ?*
*Et travaillant pour estre un jour connu du monde*
*Ne feront-ils pas mieux leurs ouvrages icy ?*

*O Arles, que j'honore ainsi que ma patrie,*
*Où le ciel me destine à vivre à l'avenir,*
*Si je te sers, fidèle, avec mon industrie,*
*Donne moy les moyens pour m'y entretenir.*

*Vostre très humble, très obeissant serviteur et imprimeur,*
*François Mesnier.*
*Rebatu fecit 1° octobris 1647 »*

Cette collaboration éditoriale et commerciale entre l'imprimeur-libraire et l'auteur engagea leurs intérêts réciproques durant la période de

1648 à 1661. Le manuscrit de Rebatu conservé à la Bibliothèque Méjanes[43] nous renseigne sur la quantité imprimée : « de 1649 à 1653, il fait exécuter plus de deux mille impressions de ses poèmes… » Le tirage moyen de ces pièces dédicatoires et de ses épigrammes peut être évalué entre 100 et 400 copies[44].

Les coûts d'impression et de papier payés par Rebatu s'élèvent, en 1657, à la somme de deux livres pour quatre pages[45]. « En cinq ans, Rebatu débourse au moins 1000 tournois pour ces petites impressions. »[46] Son précieux témoignage précise également le prix du papier, 3 livres la rame (500 feuilles). À titre de comparaison, le prix du papier de qualité, provenant d'Angoulême, atteint la somme de 3 livres 5 sols[47].

François Mesnier reçut d'autres financements privés, notamment pour imprimer les œuvres du généalogiste et poète Jean-Baptiste l'Hermite de Soliers. La mention du privilège royal[48], accordée à l'auteur et non à l'imprimeur, ne laisse aucun doute sur l'autonomie et le rôle financier du commanditaire. Les trois recueils sont particulièrement soignés et coûteux en raison de l'abondance des gravures sur cuivre[49].

Enfin, François imprime également *l'Antidote contre la peste*, les *Homélies* de Saint Césaire, les auteurs arlésiens tels que le médecin du roi Trophime Serrier et le père Joseph Guis, un *Panégyrique de la ville prononcé lors de la fête de saint Marc*, des livres de piété, des actes royaux, *l'Entrée de Louis XIV* et *l'Oraison funèbre de Madame Anne Maurice d'Austriche, reyne de France et de Navarre…*

---

43. Bibl. Méjanes, Aix, Ms561.

44. Luciani (I.), « François Rebatu, « poëte et magistrat parfait » », dans *Provence historique*, n° 211, 2003, p. 22.

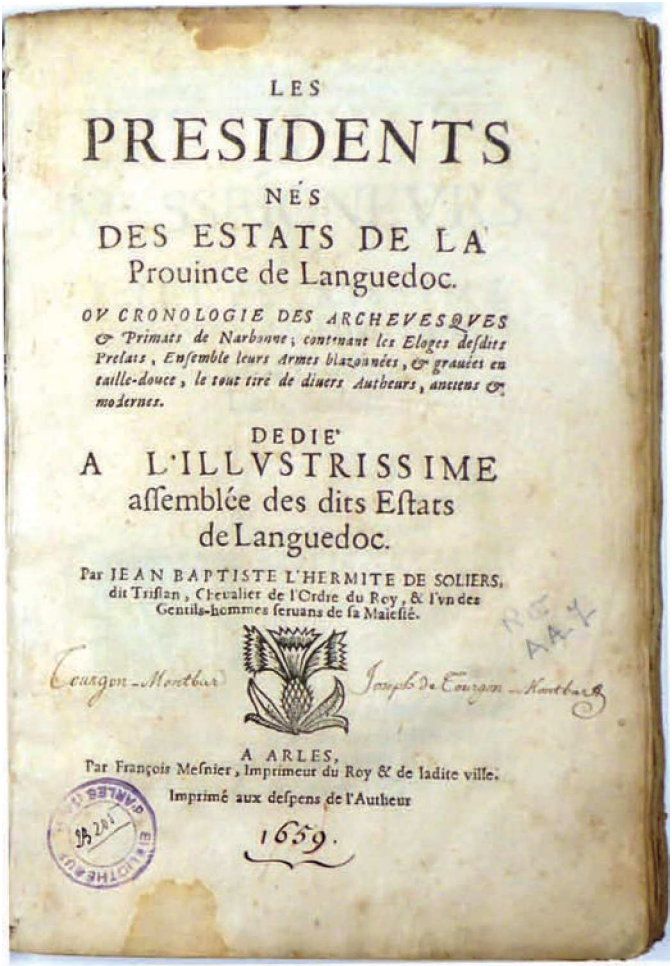
45. *Idem*.

46. *Idem*.

47. *L'édition parisienne au XVII^e s.*, Henri-Jean Martin, 1952. Le papier d'Angoulême, le meilleur de tous, coûtait 3 livres 5 sols par rame. Le papier commun ne coûtait que 20 à 25 sols la rame.

48. *La Toscane françoise…* par Jean-Baptiste l'Hermite de Soliers, 1658. « Privilège du 8 mai 1656 octroyé à l'auteur. » BM Arles, BB 2213.

49. *Les Présidents nés des estats de la province de Languedoc…* par Jean Baptiste l'Hermite de Soliers, Arles, 1659. BM Arles, RB 69. L'édition est enrichie d'un frontispice gravé sur cuivre par le graveur avignonnais Philippe Mellan et de 65 armoiries gravées sur cuivre. L'impression de ces gravures a nécessité l'intervention d'une presse à estampes, différente de la presse typographique, ce qui augmente considérablement le coût de revient. Fassin signale l'ouvrage comme fort rare et jouissant en son temps « de la considération qui s'attache à tout livre rare et recherché ».



LES

PRESIDENTS

NÉS

DES ESTATS DE LA

Prouince de Languedoc.

*OV CRONOLOGIE DES ARCHEVESQVES & Primats de Narbonne, contenant les Eloges desdits Prelats, Enſemble leurs Armes blazonnées, & grauées en taille-douce, le tout tiré de diuers Autheurs, anciens & modernes.*

DEDIE'

A L'ILLVSTRISSIME

aſſemblée des dits Eſtats

de Languedoc.

Par JEAN BAPTISTE L'HERMITE DE SOLIERS, dit Triſtan, Cheualier de l'Ordre du Roy, & l'vn des Gentils-hommes ſeruans de ſa Maieſté.

Courgon-Montbur

Joseph de Courgon-Montbur

A ARLES,

Par François Meſnier, Imprimeur du Roy & de ladite ville.

Imprimé aux deſpens de l'Autheur

1659.

RG AA 4

BIBLIOTHEQUE D'ARLES Rb 281

**Ouvrage de Jean-Baptiste l'Hermite de Soliers imprimé à Arles chez François Mesnier en 1659.**
*(Médiathèque d'Arles, RB 69 M.)*

Notons l'importance des subventions de la ville d'Arles dans ces diverses publications. Ainsi, le 9 février 1648, le conseil délibéra de lui donner 60 livres pour faire imprimer *La vie de saint Roch* que lui dédia le RP Innocent Longuer, religieux de la sainte Trinité[50]. Le payement se fit par moitié le 13 décembre 1648[51] et le 2 mars 1649[52].

Le 8 octobre 1648, François Mesnier reçut 16 livres pour divers travaux d'impressions dont une traduction faite en français à leur requête du discours fait par le révérend père recteur des jésuites intitulé *L'admiration de l'Europe et la nouvelle histoire de monseigneur le prince de Condé*[53].

Toujours en 1648, les consuls donnèrent 24 livres pour le *Panégyrique de la ville d'Arles* prononcé par le révérend père Jean-Baptiste de Julianis (o.p.)[54]. Notons l'importance de cette dévotion de saint Marc à Arles[55] ; la ville donnait chaque année une rétribution au religieux qui faisait la prédication lors de la fête du saint et prononçait le panégyrique de la ville[56], voire payait l'impression de ce dernier, comme on l'a vu en 1648 mais aussi en 1612, époque où l'absence d'imprimeur dans la ville les fit s'adresser à un Avignonnais qu'ils rétribuèrent 60 livres[57].

---

50. AC Arles, BB29, f°380r°-v°.

51. AC Arles, CC420, f°130r°.

52. AC Arles, CC419, f°186r°.

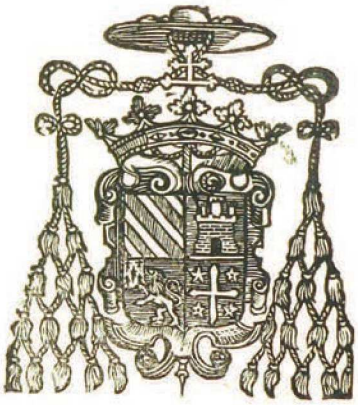
53. AC Arles, CC420, f°107r°.

54. La décision de cette impression fut prise lors de la délibération du 28 juin 1647 : AC Arles, BB29, f°422r ; elle fut payée 24 livres le 12 mai 1648 : AC Arles, CC420, f°13v°.

55. La statue de saint Marc ornait une des tours de la Cavalerie : Boyer (J.), « La porte de la Cavalerie », dans *Bulletin des Amis du Vieil Arles*, n° 81, mars 1993, p. 27-28 ; et la ville s'enorgueillissait de conserver la mâchoire du saint, relique insigne qui lui aurait été donnée par la république de Venise en 1220 : Trichaud (Abbé J.-M.), *Histoire de la Sainte Église d'Arles*, Paris, É. Giraud, Nîmes, L. Giraud, t. III, 1859, p. 147.

56. « Dans ce discours, dont le plan était invariable, l'orateur passait en revue l'histoire religieuse, littéraire et guerrière du pays. Tout ce qu'Arles avait produit de savants illustres, de prélats vénérés, de guerriers intrépides, était évoqué du fond de leur tombeau pour l'exemple, peut-être aussi pour la condamnation des auditeurs » : Galle (J.), *Discours prononcé à la distribution des prix du 13 août 1863*, Arles, Dumas et Dayre, 1863. « Le peuple, toujours frondeur, vexé des éloges hyperboliques qui tombaient de la chaire de vérité à l'adresse des consuls et des nobles, appelait ce discours « lou sermon deis messorgues » (le serment des mensonges) » : Fassin (É.), *Mémorial de messires Jehan Barbier et Pierre Chaix, doyens de la Major*, Aix, Makaire, 1886, p. 22, note 1.

57. Panégyrique prononcé par le père Privat en 1612 : AC Arles, BB21, f°343v°.



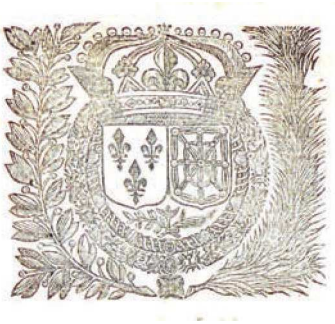
**Vignette au titre de l'ouvrage : *Mergis tragoedia illustrissimo nobilissimoque principi, Francisco Adaymario de Montilio, de Grignan*, 1655.**
*(Médiathèque d'Arles, MS 425.)*




**Vignette au titre de l'ouvrage : *Articles dressées par Messieurs les Consuls de la ville d'Arles pour la construction d'un pont à bateaux*, 1648.**
*(Médiathèque d'Arles, BB 1915.)*



**Vignette au titre de l'ouvrage : *Réception de Louys XIV dans la ville d'Arles*, 1660. RB 46.**
*(Médiathèque d'Arles, RB 46.)*



**Vignette au titre de l'ouvrage : *Louis de Valois comte d'Alais, colonel général de la cavalerie légère de France*, 1650.**
*(Médiathèque d'Arles, MS 224.)*

Le 21 mars 1666, les consuls donnèrent 200 livres pour l'impression du livre du père Joseph Guis, prêtre de l'Oratoire, sur la *Dissertation des arènes ou amphithéâtre d'Arles* à l'imprimeur qui grava les deux planches des illustrations de l'amphithéâtre et 60 livres pour payer les arpenteurs et architectes qu'il a employés pour l'aider à son ouvrage et les frais du voyage pour aller voir les arènes de Nîmes[58].

Il reçoit également de la ville 80 livres pour imprimer « 200 copies tirées et reliées » de *l'Oraison funèbre de Madame Anne Maurice d'Austriche, reyne de France et de Navarre*, publiée en 1666[59].

***- Le matériel typographique :***

L'analyse du matériel typographique s'avère utile pour identifier les éditions anonymes et déceler les contrefaçons. Dans notre cas, elle a permis de constituer une base de données du matériel employé par la dynastie Mesnier et d'en repérer les occurrences et la transmission.

L'ornementation typographique est gravée sur bois, en relief, à moindre coût. Elle s'intègre à la mise en page et se décline en différentes catégories qui remplissent des fonctions spécifiques : les fleurons ou vignettes de la page de titre, les lettrines ou capitales ornées, les bandeaux qui annoncent le début d'un chapitre, les filets qui courent sur les pages, et les culs-de-lampe qui clôturent un texte.

Les gravures sont rarement signées. Elles sont réalisées en série, copiées et largement diffusées sur tout le territoire national. La fragilité et l'usure du bois nécessitent le renouvellement régulier.

*** Les vignettes au titre :**

- les marques d'hommage, en rapport avec le commanditaire ou le destinataire, sont au nombre de huit : les armoiries de l'archevêque arlésien François Adhémar de Grignan de Monteil, deux modèles des armoiries de la ville d'Arles, quatre modèles des armoiries royales, une vignette avec le monogramme des Jésuites ;

- les vignettes historiées à motif religieux sont au nombre de trois ;

- les fleurons à motifs géométrique ou floral sont au nombre de cinq.

---

58. AC Arles, BB34, f°200r°.

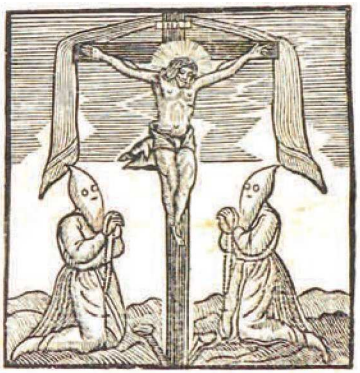
59. AC Arles, BB34, f°198r° ; CC437, f°278r°, quittance de 83 livres faite par François Mesnier le 24 mars 1666 « pour l'impression de l'*Oraison funèbre de madame Anne Maurive d'Autriche reyne de France et de Navare prononcée le XIIIe du présent mois de mars dans l'église métropolitaine Saint-Trophime de cette ville d'Arles...* par le révérend père François Vinay religieux de l'ordre des Minimes et correcteur de leur couvent dudit Arles et pour deux cent copies de la dite oraison par lui tirées et reliées ».




**Vignette au titre de l'ouvrage : *Office du Très Sainct Nom de Jésus pour les pénitens blancs de la ville d'Arles*, 1669.**
*(Médiathèque d'Arles, BB 3928.)*



**Vignette au titre de l'ouvrage : *L'office de Nostre Dame*, 1651.**
*(Médiathèque d'Arles, RA 372.)*



**Vignette au titre de l'ouvrage : *Heures pour les confrères des penitens du diocèze d'Arles*, 1662.**
*(Médiathèque d'Arles, RB 93.)*



**Vignette au titre de l'ouvrage : *Soixante homélies de Saint Caesaire*, 1648.**
*(Médiathèque d'Arles, RB 87.)*



**Lettrine de l'ouvrage :**
***Ordonnance de Monseigneur l'archevêque d'Arles contre le jansénisme*, 1662.**
*(Médiathèque d'Arles, AA 29960.)*



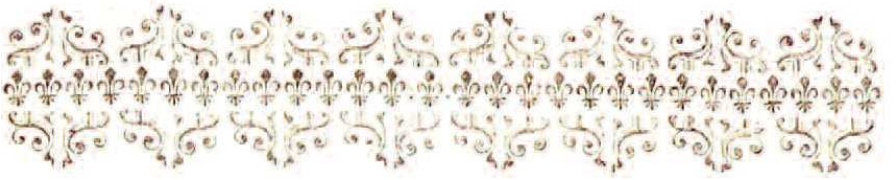
**Lettrine de l'ouvrage :**
***L'Amnestie, ou la Loy d'oubli. Exemple mémorable de Thrasybule, et des athéniens. À la ville d'Arles* de François Rebatu, 1649. RA 52.**
*(Médiathèque d'Arles, BB 3928.)*



**Lettrine de l'ouvrage :**
***Mergis tragoedia illustrissimo nobilissimoque principi, Francisco Adaymario de Montilio, de Grignan*, 1655.**
*(Médiathèque d'Arles, MS 425.)*



**Lettrine de l'ouvrage :**
***Extraict des registres du conseil d'Estat*, 1650.**
*(Médiathèque d'Arles, AA 10686.)*



**Bandeau utilisé dans l'ouvrage :**
***Description des arènes ou de l'amphithéâtre d'Arles*,**
**par le père Joseph Guis, 1665.**
*(Médiathèque d'Arles, RB 73.)*



**Bandeau utilisé dans l'ouvrage :**
***Le Portraict de la Diane d'Arles retouché*, par François de Rebatu, 1659.**
*(Médiathèque d'Arles, RA 242.)*



**Bandeau utilisé dans l'ouvrage :**
***Articles dressées par Messieurs les Consuls de la ville d'Arles***
***pour la construction d'un pont à bateaux*, 1648.**
*(Médiathèque d'Arles, BB 1915.)*



**Bandeau utilisé dans l'ouvrage :**
***Les Présidents nés des estats de la province de Languedoc***
**par Jean Baptiste l'Hermite de Soliers, 1559.**
*(Médiathèque d'Arles, RB 69.)*

*** Les lettrines** sont des lettres capitales positionnées en tête de chapitre. Elles se répartissent en deux registres, sept lettrines à figures et vingt initiales à motif végétal, dont certaines lettres sont en double ou en triple et de taille variable.

*** Les bandeaux et filets** sont placés en début de chapitre. Sous forme de petits fleurons, ils peuvent se moduler et former des motifs variés et répétés. François Mesnier compose des variations avec un répertoire relativement modeste.

*** Les papiers utilisés :**

L'observation des filigranes (marque de fabrique du papetier) ne permet pas une synthèse pertinente. On peut cependant remarquer la fréquence du filigrane au motif de la cloche couronnée. Certains ont pu être identifiés, tels que les papetiers Pierre Cartelier de Chabeuil, S. Bouzon, S ou B. Gaihairdhon de Malaucène et Marsa Rouset, tous présents à Avignon, Valence[60].

*(à suivre)*

**Michel BAUDAT[61] – Fabienne MARTIN[62]**

60. *Les Filigranes*, Charles-Moïse Briquet, Paris, 1907. Tome 2.

61. Archiviste, membre du conseil d'administration des AVA.

62. Responsable des fonds patrimoniaux de la Médiathèque d'Arles.

**Bibliographie :**

***- Avant 1647 :***

[Bréviaire. Arles] *Sanctorale sanctorum secundum usum sancte Arelatensis ecclesie.* - [Arles] : Jean de Riparia, [1501]. - F. CCCXLIII-CCCCCLVIII ; in-8. RA 172 M.

*Traicté de l'épilepsie, maladie vulgairement appellée au pays de Provence, la gouttete aux petits enfants... composé par Jean Taxil* - Tournon : par Claude Michel, 1602. RA 25357 M.

*Traicté de l'epilepsie, maladie vulgairement appellée au pays de Provence, la gouttete aux petits enfants... composé par M. Jean Taxil.* Lyon : pour Robert Renaud, libraire de la ville d'Arles en Provence, 1602. RA 829 M.

*Astrologie et physiognomie en leur splendeur par M. Jean Taxil.* - À Tournon : par R. Reynaud, 1614. RA 767 M.

*La Provence louée divisée en trois livres par feu Messire Pierre de Quiqueran de Beaujeu traduits du latin par F. de Claret.* - Lyon : pour Rob. Reynaud libraire d'Arles, 1614. RA 198 M.

*Deux conventions entre Charles I et Louys II anciens contes de Provence et les citoyens de la ville d'Arles contenants les libertés et réservations des dits citoyens, avec annotations et une table de toutes les principales matières ; Règlemens et articles de la police de la ville d'Arles avec l'arrest de la cour de parlement d'Aix.* - À Lyon : pour Robert Reynaud, marchant libraire d'Arles, 1617. A 26366 M.

*Pour le jugement du procez d'entre les Consuls et Communauté de la Ville d'Arles... contre les hoirs du Sieur de Cais et de Parades.* - [Arles] : [s.n.], [1610]. AA 13317 M.

*Heures pour les confréries des penitens du dioceze d'Arles... ausquelles sont contenus tous les offices qui se doivent faire dans leurs chappelles durant toute l'année. Derniere edition toute au long, & sans aucun renvoy.* – Aix : chez Jean Roize ; Arles (et se vendent à) : par Robert Reynaud, 1632. RA 372 M.

***- Les impressions de François Mesnier :***

*Antidote ou préservatif contre la maladie contagieuse vulgairement appelée la peste : ou est descritte la vie admirable du Bien-heureux S. Roch.* - À Arles : chez F. Mesnier, 1648. RA 772 M.

*Novi collegii Arelatensis. Elogium. – Arelate: Apud Franciscum Mesnerium, civitatis thypographum*, 1648. Ms 425.

*Articles dressées par Messieurs les Consuls gouverneurs de la ville d'Arles, pour la construction d'un pont à bateaux sur la rivière du Rhône, entre ladite ville et le lieu de Trinquetaille, en suite de l'arrest de la cour du 24 janvier 1648.* - Arles : chez François Mesnier, 1648. BB 1915 M.

*Soixante homélies de Saint Césaire, archevêque d'Arles, traduites en françois, suivies de la Vie de sainte Cesarée et de celle de sainte Rusticule, abbesses du monastère fondé par ce St. archevêque.* - Arles : chez François Mesnier, 1648. RA 87 M.

*Panégyrique de la ville d'Arles, fait et prononcé dans l'église de la Majour, la feste du glorieux évangéliste Saint-Marc en présence de Messire Joseph d'Arlatan sieur de Beaumont : François Roy, Raymond Escoffier, consuls. Par le R. P. Jean Baptiste de Julianis de l'odre des FF. Prêcheurs.* - Arles : chez François Mesnier, imprimeur & libraire de la ville, 1648. Ms 561.

*L'Amnestie, ou la Loy d'oubli. Exemple memorable de Thrasybule, et des athéniens. À la ville d'Arles. Stances par François de Rebatu.* - [Arles] : [François Mesnier], [1649]. RA 52 M.

*Louis de Valois comte d'Alais, colonel général de la cavalerie légère de France.* - Arles : de l'imprimerie de François Mesnier, 1650. Ms 224.

*Extraict des registres du conseil d'Estat.* - Arles : F. Mesnier, 1650. AA 10686 M.

*NN. CC. et SS. GG. Cessavit secundi consulatus inaequalitas...* - Arelat : ex typographia F. Mesnerii, 1650. Ms 224.

*Lettre du Roy à nos tres-chers et bien amez les consuls, nobles, bourgeois et habitans de nostre ville d'Arles.* - Arles : François Mesnier, imprimeur du Roy, & de la ville, 1650. Ms 220.

*L'Office de Nostre Dame pour la veille et jour de la Puriffication de Nostre Dame, estant prieur frère Jean Ange, l'an mil six cens cinquante un.* - Arles : par François Mesnier, 1651. RB 93 M.

*Les Beaux jours d'Amalthée ou La Provence restablie dans son bon-heur par les mains invincibles de son Altesse le duc de Mercoeur. Tragicomédie allegorique.* - À Arles : par François Mesnier, imprimeur du roy, & de la ville, 1653. Ms 425.

*R. P. Petro l'Abe e societate Jesu. Epigramma par François de Rebatu.* - [Arles] : [François Mesnier], [1653]. RA 52 M.

*In singulas genesis sacrae historias, quibus exemplar absolutissimum nobilitatis perfectissimae continetur, tetrastica elegiaca. Francisco de Rebatu, regio in Arelatensi curia consiliario autore.* - Arelate : ex typographia Francisci Mesnier, 1654. RA 52 M.

*Mergis tragoedia illustrissimo nobilissimoque principi, Francisco Adaymario de Montilio, de Grignan, archiepiscopo Arelatensi, abbati Aquibellaeo, regi à sanctioribus consiliis, &c.* - Arelate : Ex tipographia Francisci Mesnier, regis & urbis tipographi, 1655. Ms 425.

*Gratiosissimo principi, Fracisco [sic] Adheymar Monteil de Grignan, Arelatensi archiepiscopo. Epigramma par François de Rebatu.* - [Arles] : [François Mesnier], [1655 ?]. RA 52 M.

*llustrissimo Domino Francisco Adheymar de Monteil de Grignan, Arelatensi archiepiscopo. Franciscus Rebatu.* - [Arles] : [François Mesnier], [1655 ?]. RA 52 M.

*Illustrissimo nobilissimoque principi Francisco Ademario de Montilio de Grignan, arelatensi archiepiscopo par François de Rebatu.* - [Arles] : [François Mesnier], 1655. RA 52 M.

*Ludovico de Vandosme, duci de Mercoeur. Epigramma par François de Rebatu.* - [Arles] : [François Mesnier], [1655 ?]. RA 52 M.

*Nobilissimae, sanctissimaeque foeminae, Joannae d'Ancezune, dotalis de Grignan par François de Rebatu.* - [Arles] : [François Mesnier], [1655 ?]. RA 52 M.

*Nobilissimo viro, Paulo Antonio de Romieu, regio consiliario. Epigramma par François de Rebatu.* - [Arles] : [François Mesnier], 1655. RA 52 M.

*Mercatus Arelatensis. Poema. Nobili Francisco de Rebatu. Regio in Arelatensi senescallia consiliario, autore.* – Arelate : ex typographia Francisci Mesnier, [1655 ?]. RA 52 M.

*Epigramme neufviesme du premier livre de Martial, faicte sonnet, en faveur de Messieurs de la noblesse d'Arles par François de Rebatu.* - [Arles] : [François Mesnier], 1657. RA 52 M.

*La Toscane françoise contenant les éloges et généalogies des princes, seigneurs et grands capitaines du païs de Toscane, lesquels ont été affectionnés à la couronne de France par messire Jean Baptiste L'Hermite de Souliers, dit Tristan chevalier de l'ordre du roy, & l'un des gentils-hommes servans de Sa Majesté.* - Arles : par François Mesnier, 1658. BB 2213 M.

*Le Portraict de la Diane d'Arles retouché, par noble François de Rebatu. - Seconde édition faicte meilleure par l'autheur.* - Arles : par François Mesnier, [1659]. RA 242 M.

*Les Présidents nés des estats de la province de Languedoc par Jean Baptiste l'Hermite de Soliers, dit Tristan.* - Arles : par François Mesnier, 1659. RB 69 M.

*Arrest de la cour de Parlement de Provence, portant reglement des attributs à la charge des extimateurs jurés de la ville d'Arles & leurs subrogés.* - [Arles] : [François Mesnier], [1659]. Ms 224.

*Généalogie de l'illustre et noble maison de Du Laurens, originaires de Naples dressée sur les mémoires et actes de cette famille... par Jean Baptiste L'Hermite de Souliers, chevalier de l'ordre du roy, & l'un des gentils-hommes servant de Sa Majesté.* - Arles : par François Mesnier, [1660 ?]. BB 2248 M.

*Relation de ce qui s'est passé en la reception de Louys XIV. roy de France & de Navarre, dans la ville d'Arles le treiziesme janvier M. DC. LX.* - Arles : par François Mesnier, 1660. RB 46 M.

*Trophimi Serrier, Hydatologia, veram causam diversarum aquae facultatum per explicationem principii rerum omnium demonstrans.* - Arelate : ex typographia Francisci Mesnier. 1660. AA 25427.

*Ad illustrissimum dominum Franciscum Adheymarum de Monteil, de Grignan. Anagramma par François de Rebatu.* - [Arles] : [François Mesnier], [1660 ?]. RA 52 M.

*Eminentissimo ecclesiae principi, Julio, cardinali Masarino. Anagramma par François de Rebatu.* - [Arles] : [François Mesnier], 1660. RA 52 M.

*Franciscus de Rebatu, reg. in Arel. cur. cons... Epigramma.* - [Arles] : [François Mesnier], [1660 ?]. RA 52 M.

*Reverendo in christo patri, Christophoro Planchette, e societate jesu, theologo. Epigramma par François de Rebatu.* - [Arles] : [François Mesnier], [1660 ?]. RA 52 M.

*R. P. Carolo Paulino e'societate Jesu meritissimo regis christianissimi confessario. Epigramma par François de Rebatu.* - [Arles] : [François Mesnier], [1660]. RA 52.

*Nobilissimo generosissimoque viro, Jacobo L'Estang, Parade Arelatensis civitatis consuli primario. Epigramma par François de Rebatu.* - [Arles] : [François Mesnier], 1661. RA 52.

*Nobilissimo viro, Jacobo de Grille, Robiac : apud Arelatenses pro regia maiestate praetori. Xeniolum par François de Rebatu.* - [Arles] : [François Mesnier], 1661. RA 52 M.

*Inscription symbolique sur la statue de Diane d'Arles.* Arles : François Mesnier, imprimeur du roy & de la ville, 1661. Ms 242.

*Heures pour les confrères des penitens du diocèze d'Arles, suyvant la réformation du seigneur illustrissime et révérendissime archevêque, conforme au concile de Trente, ausquelles sont contenus tous les offices qui se doivent faire dans leurs chappelles durant toute l'année. Reveues et corrigées de nouveau par ordre des supérieurs.* - Arles : par François Mesnier, 1662. RB 93 M.

*Grignan, François-Adhémar de Monteil de, Ordonnance de monseigneur l'illustrissime et reverandissime archevêque d'Arles contre le jansénisme.* - [Arles : François Mesnier, 1662]. AA 29960 M.

*Extraict des registres de Parlement de Dauphiné.* - [Arles] : [François Mesnier]. [1663]. Ms 110.

*Description des arènes ou de l'amphithéâtre d'Arles, par le père Joseph Guis.* - Arles : François Mesnier, 1665. RB 73 M.

*Oraison funèbre de Madame Anne Maurice d'Austriche, reyne de France et de Navarre. Prononcée le 13 mars 1666. Dans l'église Métroplitaine S. Trophime de la ville d'Arles, au service solennel, qui y a esté fait pour cette princesse. Par*

*le R. P. François Vinay, religieux de l'ordre des Minimes, & correcteur en leur couvent dudit Arles*. - Arles : Par François Mesnier, imprimeur du Roy & de ladite ville, 1666. Ms 561.

*Jacques de Grille de Robiac, L'Ombre d'Amarante ou Le Retour de Madame de Ganges qui parle à son mari dans sa prison*. - À Arles : chez François Mesnier, imprimeur du Roy, & de laditte ville, [1667]. Ms 425.

*Table des pieces contenuës en ces remontrances*. - Arles : [François Mesnier], [1667]. Ms 783.

*Abrégé de toutes les choses qu'il faut faire pour bien gaigner le jubilé*. - Arles : François Mesnier, 1669. AA 29964 M.

*Office du Très Sainct Nom de Jésus pour les pénitens blancs de la ville d'Arles*. - Arles : par François Mesnier, 1669. BB 3928 M.

*Relation des dernières solemnités qui ont esté faites en France, pour celebrer l'auguste canonisation du docteur du pasteur et du martir d'amour, St. François de Sales... Par le sieur I. Giffon*. Arles : François Mesnier, 1669. Ms 424.

Supplément au n° 190 du bulletin des A.V.A.

# Entre Nous

Après six mois de mise entre parenthèses, cette rubrique change pour reprendre la forme « journal » que vous êtes nombreux à avoir souhaitée et certains exprimé. Vous allez y trouver les sujets et les thèmes qui occupent l'ordre du jour de nos conseils d'administration mensuels, les thèmes sur lesquels nous veillons régulièrement sur le patrimoine arlésien, le compte rendu des activités marquantes du trimestre, sorties, visites, conférences telles que nous vous les proposons et auxquelles vous répondez si massivement que nous sommes obligés de gérer des listes d'attente. Cela répondra aussi aux interrogations de citoyens qui nous demandent régulièrement « à part le bulletin trimestriel, les AVA c'est quoi ? » Cela renforcera aussi les liens avec nos partenaires historiques qui pourront ainsi avoir des réponses aux questions que leurs contacts leur posent. Certes, me direz-vous, nous avons notre site internet qui suit notre actualité et celle de nos partenaires ; malgré le travail d'actualisation permanent que fait Pierre VELLY, notre webmaster, en plus de la composition du bulletin dont nous sommes tous très fiers, il demeure incomplet. Tout cela ne reflète pas totalement les multiples implications des administrateurs que vous élisez à l'assemblée générale, laquelle demeure malgré tout le rendez-vous annuel au cours duquel nous vous rendons compte des activités de l'année, dans un bilan global qui lui ne nous permet pas de vous donner les détails des nombreux sujets, relations et échanges tout au long de l'année.

Alors, pour rentrer dans le vif du sujet, nous évoquerons le dossier de la chapelle de l'Agenouillade, dont nous avons remarqué en empruntant la route de Crau que le mur d'enceinte s'est effondré. Aussitôt ce constat fait, nous alertons le « propriétaire », et à ce jour pas de réaction de ce dernier ; quant au service du Patrimoine, que nous avons mis en copie, nous avons rendez-vous avec l'adjointe déléguée, Mme Sophie ASPORD, à la fin juin. Au cours de cet entretien nous pourrons évoquer ce sujet, même si l'objet principal de cette convocation qui nous a été officiellement signifiée est l'aménagement du collège Frédéric Mistral… où nous avons nos habitudes car il héberge notre siège ; nous savons que l'équipe municipale a des projets sur ce site et que nous devrions donc déménager pour la

sixième fois et aller où ? On nous a déjà proposé la chapelle de St Pierre des Mouleyres, certes monument classé, mais où il nous est apparu difficile de se réunir nombreux ! Ce déménagement a fait l'objet d'un débat interne entre administrateurs, avec divers sites évoqués tels l'enclos St Césaire, et plus récemment l'école Léon Blum ! Affaire à suivre donc et si vous avez des suggestions, nous sommes à votre écoute car il s'agit bien de la maison des AVA.

Autre sujet évoqué les restaurations des différents tableaux : celui de Raspal en dépôt au Musée Réattu pour lequel nous vous avions sollicités à travers une souscription gérée pour nous par l'association partenaire des Amis du Musée Réattu, qu'on peut remercier de sa compréhension ; la restauration va pouvoir enfin être mise en œuvre grâce à la bonne volonté de la nouvelle équipe municipale qui a compris que cette œuvre étant la propriété de la ville, elle devait en piloter l'opération… sans qu'il en coute un centime aux Arlésiens, ce que nous expliquions il y a déjà trois ans. L'autre œuvre, dont la restauration sera entièrement financée par les AVA, c'est le tableau de St Roch qui, réalisé par un artisan d'Archéomed, sera réinstallé sur son lieu d'origine, la place éponyme, en principe à l'occasion d'une cérémonie pendant les Journées européennes du patrimoine en septembre.

Comme toutes les années nous apporterons notre contribution à ces JEP, dont le thème national est « le patrimoine durable » et ce, grâce à la bonne volonté et la disponibilité de notre historien expert, Christophe Gonzalez qui, le dimanche après-midi, nous parlera *in situ* (sur les quais) de « la traversée du Rhône, un enjeu patrimonial durable ».

En conclusion, il nous parait utile et intéressant de vous communiquer notre feuille de route, celle qui mobilise notre attention en permanence et sur laquelle nous n'avons jamais communiqué, sauf aux élus, services et propriétaires privés concernés ; à savoir l'inventaire, non exhaustif, des sites, monuments, objets, oubliés et/ou à surveiller pour une restauration, sans ordre de priorité sauf ceux dont l'état le justifierait, et ils sont nombreux. Un certain nombre font partie de l'opération « Cœur de ville » que l'équipe municipale a engagée, comme la place Wilson, mais un rappel de notre vigilance n'est pas inutile :

Léproserie St Lazare (route de Crau), chapelle de l'Agenouillade, fontaine Amédée Pichot, fontaine dite de « Véran » (jardin d'été) à poursuivre, église des Carmes déchaussés, chapelle St Genest de la Colonne, aqueduc romain (vestiges des deux côtés du boulevard Émile Combes), statue de Frédéric Mistral (place du Forum), portail de la cour de l'Archevêché, façade de l'hôtel de la Lauzière (colonnade) rue de la

République, porte de la Cavalerie, fresques-peintures de Dyf dans le solarium de la salle Morizot (salle des Fêtes), tableau de St Roch (place St Roch), objets et mobiliers religieux dans les églises d'Arles, aqueduc de Craponne route de Crau, vestiges du pont romain sur le Rhône.

À vous de compléter cette liste en fonction de vos pérégrinations, sorte de devoir de vacances.

Nous continuerons ainsi la forme de ces pages jaunes dans les prochains bulletins car nous n'avons pas évoqué les courriels reçus chaque semaine où les auteurs, adhérents ou pas, nous demandent des informations sur des sujets très divers en lien avec le patrimoine arlésien et auxquels nous répondons systématiquement… dans la limite de nos connaissances.

Tout cela ne doit pas bien évidemment rester Entre Nous !

**Vincent RAMON**

## ENFIN BÉZIERS 2022 !

Sous ce titre un brin énigmatique, nous voulons saluer le retour de notre sortie annuelle qui a enfin pu se réaliser le dimanche 22 mai dernier sur le canal du Midi et à Béziers, après que ce programme qui avait été préparé pour 2020 ait été annulé pour cause de pandémie et que son report en 2021 n'ait même pas pu être envisagé, pour la même raison.

C'est dire le plaisir que nous avons eu à nous retrouver pour cette escapade annuelle à laquelle certains de nos adhérents tiennent tant. Nous étions 52 dans cette modeste aventure et à en croire les commentaires recueillis le soir-même et depuis, les participants ont apprécié ce programme où nous avons eu la chance de bénéficier d'une météo favorable à tous égards, les températures caniculaires endurées depuis ne sévissant pas encore à cette date.

Le clou de la journée était la promenade commentée sur le canal du Midi avec en particulier la traversée du site des écluses de Fonseranes, remarquable par sa valeur patrimoniale (inscrit en 1996 avec le canal du Midi au patrimoine mondial de l'UNESCO) et par les prouesses techniques en matière de génie civil développées par Pierre-Paul Riquet, enfant du pays, de 1676 à 1680.

L'ambiance très conviviale du repas à bord, servi par un équipage jovial et attentionné, a contribué au succès de cette journée qui s'est terminée par la visite « classique » du centre ancien de Béziers menée par deux guides de l'office du tourisme, avant le retour à Arles avec notre transporteur « attitré », la société Segura, dont la prestation fut, comme à l'accoutumée, très satisfaisante.

**Pierre VELLY**

## LES TOMBES HISTORIQUES DU CIMETIÈRE D'ARLES-CENTRE

De nombreux adhérents nous demandaient d'organiser une nouvelle visite du cimetière d'Arles-centre dont la dernière par nos soins remontait à de nombreuses années. Cela faisait partie de notre programme de 2020, puis de 2021, pour le moins perturbés par une certaine Covid.

Nous avons enfin pu proposer deux séances, les 30 avril et 16 mai derniers, grâce à l'obligeance de notre vice-président Remi Venture, pour qui l'histoire du lieu n'a pas de secrets (ou si peu !).

Au cours de ces deux visites, celui-ci, outre l'histoire proprement dite du cimetière et des pratiques funéraires locales dans le temps, n'a pas manqué de montrer de nombreuses tombes de personnages ayant compté dans l'histoire d'Arles, et force a été pour beaucoup de constater l'état déplorable d'un certain nombre d'entre elles et de se poser la question de leur entretien, au regard de leur valeur historique. Or, nous avons eu de manière fortuite un contact avec l'élu délégué au devoir de mémoire qui réfléchit à la possibilité d'une remise en valeur de ce patrimoine un peu particulier, sans engagement particulier à ce jour. Espérons donc voir ce projet aboutir à terme.

**Pierre VELLY**

## L'AMTA POURSUIT SES ACTIONS.

En attendant la pose de la première pierre du futur Toropôle, qui répond aux aspirations de cette association (et qui serait une des priorités de la mandature municipale actuelle), l'Association des Amis du Musée Taurin d'Arles reste très active.

Le 4 février 2022, son assemblée générale ordinaire a été l'occasion d'une conférence de Joël Bartolotti sur le thème « Les mille et une vies de Pierre Pouly », en prélude à la parution de son dernier ouvrage co-rédigé avec Alain Fargier : *Pierre Pouly, Matador du Pays d'Arles* (UBTF, avril 2022).

Dans le cadre des Fêtes d'Arles, l'AMTA récidive et, à l'heure où ces lignes sont écrites, envisage une soirée qui traitera de *L'esprit et l'ambiance de la Cocarde d'Or*. En première partie seront projetés des films illustrant cette course camarguaise mythique. Cette projection sera suivie d'une table ronde, où seront invités raseteurs, manadiers et bailles-gardians.

Il reste à ce jour un point non résolu : le stockage dans un lieu adéquat des objets et documents légués en vue du futur musée (ou centre d'interprétation). Pour l'instant ces dons sont conservés par des membres du bureau ou des adhérents, mais ce ne peut être une solution pérenne. Espérons que, lors de la nouvelle répartition des locaux attribués aux diverses associations de la ville, la demande maintes fois réitérée de l'AMTA soit enfin prise en compte.

**Robert RÉGAL**

# SOCIÉTÉ DES AMIS DU VIEIL ARLES

**Fondée en 1903 - Reconstituée en 1971**

| Présidents d'honneur | Anciens présidents | |
|---|---|---|
| Frédéric MISTRAL | Auguste VÉRAN | 1901-1903 |
| Émile FASSIN | Auguste LIEUTAUD | 1903-1923 |
| Pierre FASSIN | Jean LANDRIOT | 1971-1974 |
| André VAILHEN-REMACLE | René VENTURE | 1974-1987 |
| René VENTURE | Thérèse GUIRAUD | 1987-1990 |
| Henri CÉRÉSOLA | Henri CÉRÉSOLA | 1990-2011 |

## COMITÉ D'HONNEUR

Guy BONNET - Louis BOREL - Jean-Paul CAPITANI
Patrick de CAROLIS - Christian MOURISARD
Pierre DOUTRELEAU - René GARAGNON
Jean-Claude GOLVIN - Christian LACROIX
Henri LAURENT - Claude MAURON
Roger MERLIN - Vera MICHALSKI-HOFFMANN
Françoise NYSSEN - Erik ORSENNA - La Reine d'Arles
Michèle RICARD - Odyle RIO - Dominique SÉRÉNA-ALLIER
Claude SINTÈS - Henri VEZOLLES - Renzo WIEDER

## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Président** : Vincent RAMON
**Vice-présidents** : Remi VENTURE, Pierre VELLY
**Secrétaire :** Annie DENIS
**Trésorier** : Jean-Marie LOPEZ
**Trésorière adjointe :** Françoise PONSDESSERRE

A. ARNOULT, M. BAUDAT, M.J. BOUCHE,
J.F. CHAUVET, G. FRUSTIÉ, J.P. GILLES,
J. GONDAT, Ch. GONZALEZ, P. MILHAU,
J. PITON, R. RÉGAL.




**Dépôt légal 2e trimestre 2022**
**Directeur de la publication : V. RAMON**
**ISSN 0988 - 9531**

**Création - Impression**
**CDI Imprimerie - Valence**